

Armée & Défense

Réserve et Nation

Réserve 2030

Variable d'affichage ou force crédible ?

Octobre - Novembre - Décembre 2025 - 105^e année - n° 4/4



FOCUS

Lancement du Service national

ACTIVITÉS

10^e anniversaire de la délégation France à Nimègue

IN MEMORIAM

Hommage au LCL (H) Stéphane De Pauw, 1^{er} vice-président de l'UNOR

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle



Contre vents et marées, notre mission : LES PROTÉGER





Depuis toujours, les forces de Défense savent qu'elles peuvent compter sur nous en toutes circonstances. Aujourd'hui, elles nous font confiance en santé comme en prévoyance.

Pour tout savoir sur les solutions mises en place dans votre activité de réserve, scannez ce QR code.



PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE

www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :    

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© STOCK.ADOBE.COM, © DR

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :

12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :

MC (R) Jean-Philippe
Durrieu DuFaza
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :

Lionel Pétilion
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :

Publicité :
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :

4^e trimestre 2025
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

- Par le médecin en chef (R)
Jean-Philippe Durrieu DuFaza,
président national de l'UNOR

6 Actualités

- Les jeunes de l'UNOR
bientôt au Kilimandjaro
- Les armées ont besoin
des correspondants défense
- Les 250 ans du 24^e RI – Bataillon
de réserve Île-de-France
- L'UNOR au 11 Novembre

10 Actualités internationales

- Croatie : rétablissement du service
- ONU : crise de trésorerie

12 Sous la loupe

- Nourrir nos armées

32 La vie de l'UNOR

- *In Memoriam* : hommage
au LCL (H) Stéphane De Pauw
- Marche de Nimègue : 2015-2025,
10 ans de Délégation pour l'UNOR

36 Associations territoriales

- Le mot du colonel (H) Philippe
Lataste, 1^{er} vice-président

38 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec la dessinatrice
Calvaire Drach
- Lu pour vous

47 Patrimoine

- 110^e anniversaire de la mention
"Mort pour la France"

49 Publications officielles

15 Dossier

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030 : variable d'affichage ou force crédible ?

- « *Recruter ne suffit pas* » !
- La RO2 hors du périmètre
- Gendarmerie : une crise budgétaire
- Armée de terre : deux types de ressources
- Ce que les réservistes apportent
aux entreprises
- Extinction du SNU
- Lancement du Service national



ACTIVITÉS

4^e TRIMESTRE 2025

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

11 NOVEMBRE

- 5 novembre** Rencontre avec le GDI Poisbeau (SGGN) et le GBR (2s) Peter (président FNAM).
Déjeuner avec le général (2s) Margueritte, ALLIANZ (Paris).
- 6 novembre** Conseil consultatif de la réserve opérationnelle du SSA (CCROSSA).
- 7 novembre** Rencontre avec le COL Chamberland, directeur de l'ESORSEM.
- 8 novembre** Bureau national de l'UNOR.
Conseil d'administration de l'UNOR.
- 10 novembre** Réunions inter-associatives nationales et réunions partenaires au Cercle national des armées (Paris).
Réunions avec des parlementaires à l'Assemblée nationale.
- 11 novembre** Commémoration Armistice 14-18.
Exposition ANOLIR et EAJ de l'AAE à la mairie du 8^e, Paris
- 17 novembre** Remise de prix Académie Vanel, à l'Hôtel du département de Toulouse.
- 21 novembre** Bal de garnison de Toulouse (AOR-UNOR) à Blagnac.
- 22 novembre** Congrès national des 10 ans UNSC (Union nationale des secouristes citoyens) à Toulouse.
Festival des étoiles et des ailes (AAE), envol des pionniers, à Toulouse.
Conférence « IA pour la filière aéronautique et spatiale », au festival DEDA AAE à Toulouse.

12 DÉCEMBRE

- 3 décembre** Session de l'Académie de chirurgie et de médecine de Toulouse (conférence du MCSCN Luc Aigle).
- 4 décembre** Conférence « État des lieux en France de la recherche contre le cancer », réalisée par le Pr Gilles Favre, Union-IHEDN, AOR-UNOR et France Mutualiste.
- 5 décembre** Remise des diplômes du Master 2 Management ISSD *referent-manager (security-safety & defense)* promotion 13, à Toulouse.
- 6 décembre** Réunion plénière IHEDN R19 à la préfecture de la région Occitanie.
Rencontre Mme de la Robertie, présidente UNION-IHEDN Toulouse.
- 9 décembre** Rencontre avec le GA Lecointre, Grand chancelier de la Légion d'honneur pour la remise du prix littéraire Spécial du Jury 2024 de l'UNOR.
Rencontre avec le CoDir de l'Association des maires de France (AMF) à Paris.
- 10 décembre** Réunion « cadets de santé du SSA » à l'École du Val-de-Grâce, à Paris.
- 13 décembre** AG UNOR Rhône-Alpes.

À VENIR

- 27 janvier** Vœux communs UNOR-ANOCR « ensemble sous l'uniforme » à la brasserie des officiers, à Paris.
- 31 janvier** Conférence ISSD « indo pacifique » (Toulouse).
- 1^{er} trimestre** Signature convention GN-Fédération nationale André Maginot-UNOR.
Signature charte d'intégration FNAM-UNOR.
Signature convention ALLIANZ-UNOR-MAA.
Signature convention autour du Think Tank « penser la réserve » avec Union-IHEDN.



MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFAZA

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

LE SERVICE NATIONAL, TROISIÈME PILIER DE LA RÉSILIENCE DE LA NATION

Chers réservistes, chers camarades, chers concitoyens,

À l'heure où la France, à l'instar de nombreuses nations, doit faire face à des défis sécuritaires, économiques et sociétaux sans précédent, il est de notre devoir collectif de repenser, de consolider et de valoriser tous les leviers qui participent à sa résilience.

La résilience nationale, cette capacité fondamentale de la société à absorber les chocs, à s'adapter et à surmonter les crises, repose aujourd'hui, plus que jamais, sur trois piliers militaires indissociables : l'armée d'active, la réserve militaire et, désormais, le Service national.

L'armée d'active demeure au cœur de la défense nationale. Elle incarne la réactivité, la compétence opérationnelle et la capacité d'intervention immédiate face aux menaces, sur notre territoire comme à l'étranger. Elle porte haut les couleurs de la France et assure, au quotidien avec les forces de police, la sécurité de nos concitoyens et la défense de nos intérêts vitaux.

Aux côtés de nos militaires d'active, les 45 000 réservistes militaires actuels se sont imposés au fil des années comme un maillon essentiel du dispositif de défense. La réserve militaire fédère des femmes et des hommes issus de tous horizons, lesquels, par leur engagement au service de la nation, renforcent le lien entre la société civile et les armées.

Avec l'objectif de 105 000 réservistes à l'horizon 2035, elle s'illustre par sa capacité à mobiliser rapidement des effectifs et à garantir la continuité des missions en toutes circonstances.

Aujourd'hui, le Service national s'affirme comme le troisième pilier de cette architecture de résilience. Fort du soutien de 86% de la population, c'est non seulement l'opportunité d'acquérir une formation humaine, citoyenne et professionnelle au service de nos valeurs démocratiques et républicaines, mais aussi d'apporter l'expertise, l'énergie et les compétences d'une nation mobilisée.



Cette formation militaire de dix mois a pour objectif de rassembler annuellement 50 000 volontaires à l'horizon 2035, et surtout de créer un vivier formé aux métiers militaires avec une fidélisation attendue, dans les armées et la réserve. Ils deviennent ainsi des acteurs à part entière de la résilience nationale, porteurs d'espoir et de renouveau pour la défense territoriale de notre pays.

Face aux crises majeures, la complémentarité entre ces trois piliers se révèle décisive. Lorsque la nation vacille, c'est l'ensemble de ces forces, articulées et engagées, qui permettent de préserver l'essentiel. C'est surtout le visage renforcé de notre cohésion nationale qui demeure la principale des dissuasions.

L'UNOR, ressent dans nos familles et nos vies la crainte et le doute d'un lendemain dangereux et incertain.

La confirmation par notre chef d'État-major des armées devant le congrès national de l'AMF ne vous a pas étonné, mais il nous impose trois/quatre ans pour être en ordre de bataille. Vous le savez, nos équipes travaillent sans relâche à cette transformation de l'UNOR en un outil moderne et fiable.

Le colonel (H) Philippe Lataste, qui est notre nouveau président national des associations

territoriales interarmées de l'UNOR, a repris le flambeau de notre regretté Stéphane De Pauw avec une volonté décuplée. La fiabilisation de notre réseau territorial autour d'une subsidiarité renforcée des régions est au centre de sa mission. Nous sommes tous avec lui.

La recherche de nouveaux partenaires et la mise en place du « portail des réserves, du service militaire et de l'engagement citoyen » seront notre point d'orgue en 2026.

L'avenir de l'UNOR et de notre résilience collective dépendra de notre capacité à fédérer toutes les énergies de la nation et à valoriser l'engagement. La défense de nos valeurs démocratiques et républicaines passe bien sûr par notre engagement dans la réserve et le Service national, mais elle doit aussi se faire par notre prosélytisme citoyen au quotidien : dans nos familles, dans nos associations, dans nos entreprises, et dans nos établissements scolaires et universitaires. Sans oublier nos collectivités municipales, territoriales et nationales qui portent et coordonnent à nos côtés cet esprit de défense de l'intérêt général.

Nous devons tous nous connaître en transversalité, quels que soient nos engagements et nos milieux socioprofessionnels, et d'ores et déjà travailler ensemble.

L'UNOR a historiquement pour mission de faire vivre ces forces vives qui incarnent l'espoir, la solidarité et l'engagement. Car l'UNOR a été créée par des citoyens comme vous et moi qui ont été appelés sous les drapeaux pour défendre notre pays et qui sont revenus à la vie civile une fois leur devoir accompli. Ce « citoyen civil » devenu « citoyen soldat » et redevenu « citoyen civil » est notre ADN et notre légitimité.

Mais pour cela nous devons ressembler à la nation pour la rassembler et la défendre. C'est notre mission de lire la nation et d'en redécouvrir cette force collective qui s'est endormie.

Nous savons pouvoir compter sur chacun d'entre vous.

Que la Paix accompagne nos familles. ■

800 M € étaient provisionnés au titre des Opex et des missions intérieures en 2024. Leur coût final s'élève finalement à 1,2 Md €, le déficit étant couvert par la solidarité interministérielle.

LA 7^e BRIGADE blindée de Besançon a célébré en 2025 ses 70 ans. Elle est l'héritière de la 7^e division mécanisée rapide, créée en 1955 en Allemagne.

LES PORTE-HÉLICOPTÈRES amphibies de la Marine *Mistral*, *Dixmude* et *Tonnerre* vont être équipés d'un nouveau système de navigation inertielle hautement résilient, adapté aux environnements de guerre électronique.

LA RÉSERVE CITOYENNE de défense et de sécurité de la Marine nationale a fêté ses 25 ans en octobre 2025. Elle compte actuellement 434 RCDS bénéficiant de cet agrément.

PATRICK PAILLOUX a été nommé en novembre délégué général pour l'armement (DGA). Ancien directeur de cabinet de la ministre des Armées, il remplace Emmanuel Chiva qui était en poste depuis 2022.

800 RÉSERVISTES À VULCAIN 25

De 23 au 30 octobre 2025 en Haute-Loire a réuni près de 1 000 militaires, dont 80% de réservistes. Cet exercice militaire, conduit par la 4^e brigade d'aérocombat, a pour objet de s'entraîner pour protéger le territoire face à la menace terroriste sur le territoire national.

ACTUALITÉS

LES JEUNES DE L'UNOR

BIENTÔT AU KILIMANDJARO

Du 9 au 18 juin 2026, une équipe des Jeunes de l'UNOR s'élancera vers un défi particulièrement inspirant : accompagner plusieurs blessés jusqu'au sommet du Kilimandjaro.

Kilimandjaro, le toit de l'Afrique. « *Nous allons gravir, pas après pas, les 5 895 mètres qui nous séparent du sommet, main dans la main avec les blessés* », explique le LTN (R) Guillaume Sevin, 36 ans, délégué national de l'UNOR jeunes et initiateur de l'opération *Charpentier*, « *du nom de Marc-Antoine Charpentier, compositeur au XVII^e siècle de la Marche de Triomphe*. » Un pied de nez évidemment au groupe Wagner, qui aimerait évincer les Français d'Afrique.

RECHERCHE MÉCÈNES

Sous la conduite d'une cheffe d'expédition aguerrie, la CNE (R) Constance Viandier, 34 ans, alpiniste professionnelle et réserviste au 1^{er} RI, ces jeunes issus de toutes les armées et services (BCS-BFA, 1^{er} RI, 8^e RPIMa, 4^e BAC, CFRR-FR, AAE, SSA et SCA) s'entraînent avec sérieux. Chaque année, cinq alpinistes en moyenne meurent en essayant de gravir cette montagne. Les jeunes ont en conséquence tout planifié avec soin. « *Nous avons prévu un caisson hyperbare et des bouteilles d'oxygène. L'itinéraire a déjà été validé pour les sept jours, et nous avons défini l'heure d'arrivée au sommet : au moment du lever de soleil. Notre savoir-être militaire, une MEDOT et un PATRACDR, nous permettent d'être efficaces.* »

Ils cherchent par ailleurs du mécénat en vue de prendre intégralement en charge la participation des blessés à l'aventure. « *Nos camarades blessés se sont donnés pour la France, nous, on peut au moins leur offrir ça !* »

PÉRENNISER CE DÉFI

La réussite de ce défi repose en parallèle sur le soutien d'un mécène : l'agence de voyages Côté Soleil de Boulogne-sur-Mer, gérée par la CNE



© Constance Viandier

Expédition sur le Kilimandjaro.

(R) Viandier. L'agence contribue à titre gracieux à l'expédition, mettant bénévolement tout son réseau à disposition. Cela permet de diviser par trois le coût de l'expédition, avion compris, comparativement à une ascension classique.

« *Je trouve que c'est un beau projet. Je pense qu'il faut montrer l'exemple, et je soutiens totalement !* », se félicite la capitaine, par ailleurs fière maman de quatre enfants qui estime que les jeunes d'aujourd'hui doivent inspirer la génération de demain.

Cette dynamique ne s'arrêtera donc pas sur le toit de l'Afrique. Les marathons de New York, Boston, Berlin, Sydney, Athènes, en solitaire ou en relais, courus en 2026, puis les années suivantes, seront autant de lignes d'arrivée où réservistes et blessés uniront leurs forces pour franchir des kilomètres qui, bien au-delà de l'effort physique, seront des marques de résilience. Le jalon suivant est déjà prêt.

« *Notre but idéal serait de pérenniser ce défi, d'y envoyer chaque année de nouveaux réservistes, comme pour la Marche de Nimègue. Demain, les réservistes pourraient se dire : le Kili, toi, tu l'as fait en quelle année ?* » ■

Contact : Délégué national Jeunes, LTN (R) Guillaume Sevin : sevin@ekona.fr

ACTUALITÉS

CORRESPONDANTS DÉFENSE

LES ARMÉES ONT BESOIN DE VOUS

Le général d'armée aérienne Fabien Mandon, CEMA, a adressé fin septembre une lettre à plus de 30 000 correspondants défense des communes.

Chaque commune de France compte un correspondant défense au sein de son conseil municipal. La désignation de correspondants défense dans les conseils municipaux a été rendue obligatoire en 2001^[1]. Dès sa prise de fonction en septembre dernier, le général d'armée aérienne Fabien Mandon, chef d'État-major des Armées (CEMA), s'est adressé aux correspondants défense des communes. « Dans un monde imprédictible et dangereux, où le recours à la force se généralise et où la paix n'est plus un acquis, notre Nation doit être résiliente, en capacité de tenir », a dit en introduction le CEMA. « Vous, les correspondants défense, êtes un maillon essentiel de cette chaîne de la résilience. Votre fonction vous place au cœur de la diffusion de l'esprit de défense. D'abord, en transmettant la mémoire de nos anciens et le souvenir de ce qu'ils ont accompli pour que nous vivions libres, une liberté qui n'est jamais acquise et que nous devons continuer à défendre », a ajouté le général Mandon.

DES ACTEURS DE PREMIER PLAN

Le chef d'État-major des armées a encore précisé : « Vous êtes également des acteurs de premier plan pour informer les Français, en particulier ceux qui ne vivent pas dans un territoire où sont implantées des formations militaires, et qui ont donc peu ou pas de contacts avec les armées. Les informer sur ce que leurs armées font, comment elles s'entraînent, à quels

TROIS MISSIONS

Les missions des correspondants défense s'organisent autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine.

Autrement dit : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, sensibiliser les jeunes générations à la défense, assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Source : Guide pratique du Correspondant Défense 2025 (MINARM)



© ONU

exercices elles participent et où et pourquoi elles sont engagées. Vous êtes aussi à même de nous mettre en relation, de solliciter les militaires pour venir rencontrer les habitants de vos communes afin que des échanges, des coopérations et des engagements, par exemple au profit de la réserve puissent se concrétiser ».

UN ENGAGEMENT LOUABLE

« Dans votre mission, vous faites preuve d'initiatives et d'un engagement louable. Je tenais à vous remercier car vous occupez une fonction importante dans une période difficile et je tenais aussi à vous assurer que vous pourrez toujours compter sur les armées pour vous appuyer dans votre engagement », a dit en conclusion le chef d'État-major des Armées. ■



LE CTSA, Centre de transfusion sanguine des armées, implanté à Clamart (92) et disposant d'une antenne à Toulon, a célébré son 80^e anniversaire, en novembre.

SKYROCK PLM (Pour Les Militaires), radio dédiée à la communauté militaire, a lancé en octobre l'émission mensuelle "Calibre". Celle-ci donne la parole aux dirigeants de l'industrie de défense française.

LA FRÉGATE multi-missions à capacité de défense aérienne renforcée (FREMM DA) *Alsace* a réalisé avec succès, en octobre 2025, un tir de missile anti-aérien Aster 30 contre une cible supersonique.

LE COMMISSARIAT au numérique de défense, créé le 1^{er} septembre 2025, rassemble plus de 6 500 collaborateurs, dont 55% de militaires et de 45% civils. Il doit augmenter ses effectifs de 5% par an jusqu'en 2030.

LA FLOTTILLE de réserve côtière (FRC) Méditerranée basée à Toulon, composée d'escouades de réserve côtières (ERC), a pour nouveau commandant le CC Raphaël Clivaz. À terme, elle comptera 10 escouades réparties sur le littoral méditerranéen des régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, regroupant environ 800 marins.

ENVIRON 20% des postes du Service national seront destinés aux volontaires disposant de compétences spécifiques : ingénieurs, spécialistes cyber et data, infirmiers, traducteurs, juristes, analystes de données.

[1] Circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'État à la Défense, chargé des anciens combattants, Jacques Floch.

L'ERCY, escadron de réserve de cyberdéfense, composé quasi exclusivement de réservistes, et commandé par un réserviste, a été créé sur base aérienne 107 de Villacoublay fin novembre.

187 594 CARTES du combattant ont été octroyées aux combattants issus de la quatrième génération du feu depuis la Guerre du Golfe (1990-1991).

CDSG : la durée des classes de défense et de sécurité globale (CDSG) va passer d'une année à trois ans.

LA RCIR, ration de combat individuelle réchauffable française, contient 3 600 calories réparties sur trois repas, soit 24h. Elle pèse 1,8 kg et ses composants alimentaires sont à plus de 90% français.

Plus de 2 millions sont produites par an pour un coût unitaire de 14,65 €.

La RCIR propose 14 menus différents et 37 plats cuisinés.

LA GARDE NATIONALE était présente au Salon des maires qui s'est tenu au mois de novembre. L'occasion pour la GN de signer notamment quatre conventions de partenariat avec les communes de Chaville, Biscarosse, Mions et Pessac.

5 000 MILITAIRES de neuf nations, dont 2 800 Français, ont participé en octobre et novembre 2025 à l'exercice multinational *Dacian Fall* (DAFA 25) pour la défense du flanc Est de l'Europe, organisé en Roumanie par l'OTAN.

ACTUALITÉS

LE "RÉGIMENT DES BRAVES"

LES 250 ANS DU 24^e RI

Le 24^e régiment d'infanterie – Bataillon de réserve Île-de-France a célébré son 250^e anniversaire en octobre 2025, en présence du CEMAT.

Le chef d'état-major de l'armée de terre, le général d'armée Pierre Schill, a rendu hommage au 24^e régiment d'infanterie – Bataillon de réserve Île-de-France en octobre dernier à l'occasion des 250 ans de cette unité surnommée le "régiment des Braves" par Napoléon Bonaparte.

« Créé en 1775 sous le règne de Louis XVI, le 24^e RI porte fièrement ses 250 ans d'histoire », a rappelé le ministre des Armées à cette occasion. En effet, comme l'a souligné le CEMAT dans son Ordre du jour, le 24^e RI « a traversé quatorze régimes politiques français, des monarchies aux républiques, des empires aux restaurations.

Il a accompagné deux siècles et demi d'histoire de la Patrie, dans ses gloires comme dans ses épreuves. Il s'est illustré sur tous les champs de bataille depuis Valmy, victoire fondatrice de la Nation en armes, inscrite en lettres d'or sur votre drapeau.

Par son histoire, par ses missions et par sa structure unique, le 24^e régiment d'infanterie demeure le symbole d'un engagement « sans égal » au service de la France », a encore précisé le général Schill.

DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE À L'OPÉRATION SENTINELLE

Le 24^e RI, héritier du Royal-Infanterie, est par ailleurs le dernier régiment encore en activité à avoir combattu pour l'indépendance américaine. « De la baie de Chesapeake à Yorktown, où il scelle la victoire des insurgés voici 250 ans, a poursuivi le CEMAT, jusqu'aux charges



d'Iéna et de Friedland, où il acquiert son titre de gloire ; des tranchées de Verdun, où il est décimé et reconstitué, aux combats de 1940, où il se bat jusqu'à la dernière cartouche pour sauver son drapeau ; de la Libération de Paris où il renaît des rangs des Forces françaises de l'Intérieur, aux déploiements modernes en opérations intérieures et extérieures, le 24^e RI sert la France avec une loyauté sans faille. »

PROTÉGER PARIS ET L'ÎLE-DE-FRANCE

Dissous en 1997, le régiment est recréé à Vincennes en juin 2013 pour répondre « aux nouvelles menaces », sous le nom de 24^e régiment d'infanterie – Bataillon de réserve Île-de-France. Le 24^e RI « remplit la mission cruciale de protéger l'Île-de-France », a indiqué le CEMAT ainsi que « notre capitale qui concentre des monuments illustres et les lieux de pouvoir attire la menace ». Le général Schill a ajouté : « Aux ordres du Gouverneur militaire de Paris, c'est aux "Braves" qu'il est donné de défendre leur garnison. »

Cette mission, le 24^e RI la remplit « dans un format singulier » a fait remarquer le CEMAT. En effet, ce format singulier tient au fait que le 24^e régiment d'infanterie – Bataillon de réserve Île-de-France, fort de 750 hommes et femmes environ, est l'unique régiment de l'armée de Terre composé à 98% de réservistes opérationnels. Seulement une vingtaine de militaires d'active sont affectés à l'état-major et à l'encadrement.

* C3T : Concept commun du combat terrestre (anciennement désigné format Proterre).



© Armée de terre

Honneurs rendus au 24^e RI aux Invalides par le CEMAT.

Le 24^e RI s'articule autour d'un état-major et de quatre compagnies de combat, au format C3T : l'état-major, la 1^{re} Cie (les "Phoenix") et la 2^e Cie (les "Renards") installés au quartier

Joffre-Drouot au camp de Satory à Versailles ; la 3^e Cie (les "Sangliers"), la 4^e Cie (les "Loups") implantées au camp des Matelots à Versailles. ■

COMMÉMORATIONS

L'UNOR AU 11 NOVEMBRE

Dans le cadre des commémorations du 107^e anniversaire de l'Armistice, l'UNOR était conviée à l'Arc de Triomphe, à Paris

Une délégation conduite par le président de l'UNOR, Jean-Philippe Durrieu-Dufaza, a participé aux célébrations du 107^e anni-

versaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 à l'Arc de Triomphe.

Le MC (R) Jean-philippe Durrieu DuFaza était notamment accompagné du secrétaire général, Sébastien Cabaret, du président de l'Association des officiers de réserve de la Marine nationale (ACORAM), Éric Naddeo, et de notre délégué à la Commission Armées Jeunesse Alexandre Cabouche.

Notre délégué national à la communication, Christophe Soulard, a pu échanger quelques mots avec le chef de l'État sous l'Arc de Triomphe, avant d'être invité à déjeuner à l'Élysée. Placé à la table du Gouverneur militaire de Paris, il a également pu s'entretenir avec les attachés de défense américain, britannique et canadien. ■



© DR

LA FRÉGATE de défense aérienne (FDA) *Forbin* a conduit en novembre un exercice d'évacuation de ressortissants depuis la base navale d'Aspretto, en Corse. Cet entraînement a notamment mobilisé des réservistes du SSA en formation à bord.

L'ESCADRON électronique sol (EES) 21.054, installé sur la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy, a changé de nom au profit d'Escadron de renseignement et de guerre électromagnétique (ERGE).

LA DIRISI, direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense, et le centre de formation professionnelle Aurlom, ont signé un partenariat qui permettra notamment d'adapter les compétences numériques des étudiants aux besoins opérationnels du Minarm.

FLANDRE 25

La SIMMT, Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres, a organisé en novembre la 3^e édition de son *wargame Flandre 25*. Cet exercice d'état-major préparatoire à l'exercice *Orion 26* simulait une situation de conflit armé au travers d'un plateau, de dés et de cartes.

« L'objectif est de jouer à la guerre pour en étudier les stratégies et les tactiques et ainsi affûter sa réflexion. » *Flandre 25* a mis « au cœur du jeu la logistique terrestre et le maintien en condition opérationnelle (MCO) ».

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

CROATIE

RÉTABLISSEMENT
DU SERVICE

La Croatie, membre de l'OTAN depuis 2009, a rétabli le service militaire obligatoire qu'elle avait supprimé en 2008.

LA RUSSIE a officiellement créé une nouvelle force au sein de son armée. Les Forces de drones constituent depuis novembre 2025 une force indépendante, au même titre que les Forces terrestres, les Forces aérospatiales, la Flotte maritime, les Forces des missiles stratégiques, les Forces d'opérations spéciales et les Troupes aéroportées.

LE MAROC a acheté dix H225M *Caracal* (Airbus Helicopters) destinés aux Forces royales aériennes marocaines. Ils serviront pour des missions de recherche et de sauvetage au combat [CSAR].

LA ROUMANIE a acheté 298 véhicules de combat d'infanterie KF-41 Lynx auprès du constructeur allemand Rheinmetall pour environ 2 Mds €.

LA RÉPUBLIQUE démocratique du Congo et le groupe armé M23 soutenu par le Rwanda ont signé mi-novembre au Qatar une feuille de route préalable à un accord de paix dans l'est de la RDC.

LA CROATIE a commandé à la France 18 canons CAESAR 6x6 portés au standard Mk2 pour un montant de 320 M €.

L'ALLEMAGNE devrait compter 430 chars de combat à l'horizon 2030 et 75 de plus à la suite d'une récente commande passée par la *Bundeswehr*.

Les premiers Leopard 2A8 livrés en 2027 seront en dotation au sein de la 45^e Brigade blindée de la *Heer* actuellement en Lituanie.

En octobre 2025, le parlement croate a voté la réintroduction du service militaire obligatoire qu'elle avait supprimé en 2008. Cette décision, dont le projet avait été soumis au Parlement en juin dernier, est prise dans un contexte de tensions régionales croissantes : « Nous assistons à une montée de différents types de menaces qui exige réactivité et efficacité de la part de la communauté dans son ensemble », a déclaré devant les députés le ministre de la Défense, Ivan Anušić.

En rétablissant le service militaire obligatoire, la Croatie souhaite pouvoir constituer une réserve active jusqu'à l'âge de 55 ans.

SEULEMENT LES GARÇONS

Concrètement, dès janvier 2026, ce sont environ 18 000 jeunes garçons uniquement, âgés de 19 à 30 ans, qui seront appelés sous les drapeaux chaque année pour une période d'acculturation et de formation de deux mois. Les jeunes filles et les prêtres seront exemptés de ce service. Les binationaux résidant à l'étranger ne seront pas convoqués.

Les recrues qui auront été déclarées aptes médicalement à suivre une formation militaire pourront néanmoins bénéficier d'un sursis jusqu'à l'âge de 29 ans si elles poursuivent des études par exemple.

Les appelés suivront leur entraînement dans l'un de ces trois sites militaires : Knin (siège de l'une des deux brigades blindée-motorisée), Slunj (où se situe les terrains d'entraînement militaire de la base des forces terrestres) et



Emblème de l'armée de la République de Croatie.

Požega (123^e Brigade et Centre de formation et de doctrine logistique).

UN SERVICE CIVIL
POUR LES OBJECTEURS

Selon le ministre de la Défense croate, si « *personne ne sera forcé de participer à l'entraînement militaire s'il ne le souhaite pas* », des sanctions financières allant de 250 à 1 320 € sont en revanche envisagées pour les jeunes ne se présentant pas aux convocations. Les objecteurs de

conscience, quant à eux, pourront accomplir un service civil de trois à quatre mois.

Les conscrits bénéficieront d'une solde mensuelle de 1 100 euros et seront avantagés plus tard s'ils postulent pour un emploi dans la fonction publique. Les objecteurs ne pourront pas prétendre à cet avantage et leur salaire sera inférieur.

23,7 M € PAR AN

La Croatie, pays de 3,866 millions d'habitants, membre de l'OTAN depuis 2009 et de l'UE depuis 2013, est le premier pays d'Europe du Sud-Est à réintroduire un service militaire obligatoire. Cette décision devrait coûter 23,7 M € par an selon le ministère de la Défense croate. Sa voisine, la Serbie avec qui les tensions sont parfois vives, réfléchit aussi sérieusement au rétablissement du service obligatoire.

D'autres États européens disposent déjà d'un service militaire obligatoire sous différentes formes : Autriche, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Suède. ■

NATIONS UNIES

CRISE DE TRÉSORERIE

« *Les contraintes budgétaires menacent les efforts de paix* » titrait le 15 octobre dernier un article publié sur le site Internet de l'ONU.

Selon l'article, « les difficultés financières auxquelles l'ONU est confrontée obligent les missions de maintien de la paix à réduire leurs opérations d'environ 25% ». Concrètement, cela représente une réduction de 15% par rapport à leur budget annuel actuel, affirme l'Organisation des Nations unies.



© ONU

« Les missions devront réduire leurs dépenses de 15% par rapport à leur budget annuel actuel », dit encore l'organisation internationale. « Comme cela doit se faire en seulement neuf mois et compte tenu des coûts liés au rapatriement des Casques bleus et de leur équipement, cela impliquera une réduction de 25% du personnel policier et militaire, ainsi qu'un nombre important d'employés civils », a précisé l'ONU.

UN DÉFICIT DE 2 MDS DE DOLLARS

Chacun des 193 États membres de l'organisation internationale est dans l'obligation de contribuer financièrement au budget ordinaire de l'ONU et à celui du maintien de la paix*.

Le non-paiement par certains États membres engendre « un écart considérable entre les sommes approuvées pour les missions et les fonds réellement disponibles pour l'année en cours, aggravant les déficits déjà accumulés les années précédentes », indique l'ONU.

De fait, « en juillet 2025, ce déficit s'élevait à deux milliards de dollars, soit plus de 35% du budget de 5,6 milliards alloué aux opérations

de maintien de la paix », précise l'ONU qui pointe du doigt « les retards ou le non-paiement des contributions obligatoires par les États-Unis et d'autres États membres ».

ÉVITER L'EFFONDREMENT

Ce manque à gagner a pour effet de « compromettre directement la capacité du maintien de la paix à atteindre les objectifs de paix et de sécurité que lui fixe le Conseil de sécurité », s'alarme l'ONU.

Cette situation a contraint l'ONU à réduire ses dépenses de façon drastique. « Nous n'avons pas d'autre choix que de mettre en œuvre les plans visant à éviter l'effondrement financier des opérations, et nous regrettons évidemment profondément d'avoir à le faire, mais nous n'avons, encore une fois, pas d'autre option », a déclaré le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, en octobre dernier.

« La réduction du personnel signifie qu'il y aura moins de personnes pour surveiller les cessez-le-feu et prévenir l'escalade des tensions dans des zones comme le Liban, le Sahara occidental ou le plateau du Golan.

Cela veut aussi dire moins de moyens pour prévenir les violences dans des pays tels que la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et la République centrafricaine », ont rappelé les Nations Unies. ■

LA TURQUIE a acheté 20 avions de combat Eurofighter Typhoon au Royaume-Uni pour la somme de 9 Mds €.

LA CHINE a officiellement admis au service actif en novembre son troisième porte-avions (80 000 tonnes). Le *Fujian*, long de 316 m, est doté de catapultes électromagnétiques et de brins d'arrêt.

L'OTAN a renoncé à l'achat de six Boeing E-7A comme annoncé en 2023 pour remplacer une partie de ses 14 AWACS. Ceux-ci poursuivront leur carrière jusqu'en 2035.

LA SUISSE et la France ont procédé en octobre-novembre dernier à une nouvelle phase d'entraînement conjoint, en Suisse, de leurs formations de chars et d'artillerie.

LA SUISSE SE DÉENGAGE

Le 30 novembre 2025, les Suisses ont rejeté à 84,1% l'initiative populaire "Pour une Suisse qui s'engage". Cette "initiative service citoyen" prévoyait que tous les citoyens suisses, y compris les femmes, devraient accomplir un service pour la collectivité et l'environnement.

Rappelons qu'actuellement, les hommes suisses doivent accomplir un service dans l'armée ou la protection civile. Les objecteurs de conscience effectuent un service civil plus long. Les hommes qui n'accomplissent pas de service paient une taxe d'exemption.

* « Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées » (source ONU).

CONFÉRENCE

NOURRIR NOS ARMÉES

Parmi la trentaine de conférences qui ont rythmé la 2^e édition du Forum de France de l'alimentation* en septembre dernier, l'une d'elles était organisée par le Centre d'études stratégiques de la Marine. Elle avait pour thème « Alimentation dans nos armées ».



Le 29 juin 1694, pendant la guerre de la Ligue d'Augustbourg qui opposait le Royaume de France aux Provinces Unies, sept navires français (dont cinq frégates) conduits par Jean Bart et forts de 222 canons se sont opposés à huit bâtiments ennemis dont l'objectif était clairement d'affamer la France. En effet, le contre-amiral Hidde Sjoerds de Vries avait reçu l'ordre du prince d'Orange d'intercepter tout navire chargé de blé se rendant en France. L'affrontement a lieu au large de l'île néerlandaise de Texel. Nous avons gagné la bataille du Texel et le contre-amiral de Vries y a perdu la vie », relate le contre-amiral Laurent Bechler, directeur du Centre d'études stratégiques de la marine.

Il entend souligner ici le rôle que joue la Marine nationale dans la protection des convois de ravitaillement pour les popu-

lations touchées par la guerre.

Cette bataille a d'ailleurs eu une incidence notable sur le prix du blé qui, après avoir accosté en France, a fait chuter les prix de 30 deniers à trois deniers le boisseau^[1]. Plus près de nous, en 2008, lors de l'opération *Atalante*^[2], la Marine française a contribué à sécuriser l'acheminement de 2,35 millions de tonnes de blé au large de la corne de l'Afrique en particulier au profit du Programme alimentaire mondial.

CONVIVIALITÉ DU REPAS ET MORAL DES TROUPES

L'approvisionnement reste notre cœur de métier a renchéri le général Philippe Pourqué, directeur de l'Économat des armées (EDA). Cet établissement public industriel et commercial a en charge le soutien opé-



rationnel de la vie courante des militaires, notamment celle d'approvisionner 80% des restaurants des armées et répondre « à la grande diversité des besoins ».

« En effet, selon que vous êtes légionnaire, sous-marinier, en forêt équatoriale, en chalet de montagne, en instruc-

tion, en casernement ou en opérations extérieures, vos besoins caloriques sont différents et l'alimentation diffère », explique-t-il.

La médecin chef des services Alexandra Malgoyre, de l'Institut bio médical des armées, insiste sur l'importance du rôle d'éducation à l'alimentation qui est aussi conditionné par le milieu d'emploi. Elle cite l'exemple de ces militaires partis en raid au Groenland et devant, en autonomie complète, absorber 5 000 kcal par

* Le Forum de France de l'Alimentation (FFA) a été lancé pour la première fois en 2019. Il vise « à réfléchir aux enjeux de l'alimentation du XXI^e siècle ainsi qu'à fédérer et à célébrer les patrimoines gastronomiques mondiaux. » La 2^e édition s'est tenue du 8 au 14 septembre 2025.

^[1] Un boisseau équivaut à 12,695 litres. Un denier vaut 1/240^e de livre et une livre de 1 684 équivaut à environ 22,5 € de 2025. Le boisseau de trois deniers équivaut donc à environ 0,28 euro.

^[2] L'opération *Atalante*, menée par une force navale de l'UE (EU NAVFOR), est mise en œuvre par l'Union européenne à partir de 2008 pour lutter contre les actes de piraterie et brigandage commis en mer, au large de la Corne de l'Afrique et dans l'ouest de l'Océan Indien.

jour en deux repas (un le matin et l'autre le soir).

« C'est tout un travail de recherche qui a été mené, car il faut que l'alimentation reste pratique et accessible.

Si une barre énergétique par -30°C devient dure, elle ne sera pas consommée et cette absence de calories pourra influer sur la santé du soldat ».

Pour ce médecin, professeure à l'École du Val-de-Grâce, le repas revêt un aspect psychologique, quelles que soient les conditions : « Il faut qu'il y ait une dimension plaisir (...) On s'habitue à ne pas avoir faim, mais le partage du repas reste un moment très important. La convivialité du repas est bon pour le moral des troupes », insiste-t-elle.

LA LOI EGALIM

L'Économat des armées participe aussi au rayonnement de la France en approvisionnant les grandes tables : celle des généraux ou des attachés de Défense par exemple, avec deux impératifs stricts : « il ne peut y avoir aucune rupture d'approvisionnement et la sécurité sanitaire doit être sans défaut », souligne-t-il précisant qu'à l'inverse des autres restaurants, l'EDA dispose d'au moins trois semaines de stocks stratégiques.

L'Économat des armées s'approvisionne auprès de très nombreuses industries agroalimentaires françaises. « Nous nous

LE CESM EN BREF

Le Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM), lieu d'échanges et de réflexion, héritier de l'École supérieure de la Marine, va fêter ses 400 ans en 2026. « Il contribue à une meilleure compréhension et diffusion des grands enjeux maritimes et navals. S'appuyant sur les liens tissés avec la société civile, cercles de réflexions, universités, réservistes, il participe à l'ouverture et à la réflexion stratégique de la Marine nationale au travers d'événements et de publications ».



« L'alimentation des forces armées est un enjeu stratégique de souveraineté et d'efficacité opérationnelle » a rappelé le Service du commissariat des armées (SCA) au Forum de France de l'alimentation.

soumettons aussi aux obligations de la loi Egalim^[3] et dans ce domaine, nous sommes, je pense les meilleurs, avec un taux de satisfaction autour de 42% à 45% quand la loi exige 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques ».

Après s'être approvisionné auprès de l'EDA, le Service du commissariat des armées (SCA) délivre plus de 43 millions de repas par an dans environ 350 restaurants militaires « qui fonctionnent 7/7 jours matin, midi et soir, en tous temps et tous lieux », certifie le général Olivier Goudard, directeur Emplois et Activités à la direction centrale du SCA.

EXCELLENCE GASTRONOMIQUE

En bout de chaîne, les cuisiniers s'adaptent, surtout quand l'espace est exigü dans un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE), et même sur un navire comme le porte-avions nucléaire Charles-de-Gaulle.

« Quand nous partons 90 jours en mission, il n'est pas question de faire surface. Nous travaillons par quatorzaines, aussi bien en congelé qu'en sec. Pour l'espace, nous faisons du "Tetris". Nous avons notre boulangerie à bord nous rythmons le quotidien des sous-marinières en essayant de casser la routine », explique le premier-maître C., cuisinier sur SNLE.

Tous les menus ont été écrits avant l'embarquement et validés par une autorité médicale. La problématique est semblable sur le Charles-de-Gaulle avec cette spécificité que le navire fonctionne 24/24. « C'est un bateau, mais aussi un aéroport et un état-major embarqué, soit environ 1 900 personnels à bord, et donc des services différents, en fonction des relèves, des quarts, etc. Le bateau dispose de six salles de restauration auxquelles s'ajoute le carré du Pacha », explique le lieutenant de vaisseau Nicolas, chef du service « restaurant » sur le Charles-de-Gaulle.

Quand le Pacha reçoit des autorités (ministres, ambassadeurs...), les ingrédients sont quasiment les mêmes que pour les 1 900 autres personnes à bord « mais ils font l'objet d'un soin plus particulier », ajoute-t-il.

Naturellement, sans les agriculteurs français, sans les industriels, sans logistique et sans les cuisiniers, cette excellence gastronomique ne serait pas au rendez-vous. Même dans les conditions extrêmes, la France agricole et culinaire reste au top, et l'une des meilleures au monde. La preuve : sur les théâtres d'opérations, la ration de combat individuelle réchauffable (RICR) française s'échange contre deux, voire trois autres rations étrangères ! ■



[3] Adoptée en 2018, la loi Agriculture et Alimentation, dite "Egalim", encadre les relations commerciales dans le secteur agroalimentaire pour protéger les revenus des agriculteurs. Elle promeut une alimentation saine et durable en fixant des objectifs d'intégration de produits bio ou locaux dans la restauration collective.

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2026⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

En savoir + 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

numéro abonné date effective du changement d'adresse

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou



RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

VARIABLE D’AFFICHAGE OU FORCE CRÉDIBLE ?

L’augmentation des effectifs de la réserve opérationnelle, tant celle des armées que de la gendarmerie, a été décidée voici plusieurs mois. Si les chiffres fixés sont officiellement atteints, l’arbre du succès cache néanmoins une forêt de problématiques récurrentes.



Recruter ne suffit pas » affirme un récent rapport d’information de la Commission de la défense nationale et des forces armées*.

De fait, si les objectifs d’effectifs ont été officiellement atteints, le manque d’équipement, les délais de règlement de la solde, l’employabilité, l’intérêt des missions, la formation, l’accueil par l’active, la reconnaissance, les « ESR fantômes », les procédures RH inadaptées, les délais de recrutement et, bien entendu, l’enveloppe budgétaire inférieure aux besoins, sont toujours et encore dénoncés par les observateurs attentifs, les réservistes eux-mêmes et certaines autorités objectives. Rien de nouveau à l’ouest pourront faire remarquer les plus anciens dans la carrière (de réserviste) !

À moins d’apporter une attention toute particulière et durable à ces points, la réserve opérationnelle destinée à devenir forte de 105 000 hommes et femmes à l’horizon 2035 pourrait risquer de ressembler à un géant aux pieds d’argile. Au point même de devenir « *une variable d’affichage et non une force crédible de complément et de soutien pour alléger la charge qui érode nos militaires d’active* », pour reprendre les mots du rapport d’information parlementaire.

On pourra se réjouir de la création des escouades de réserve côtières ou de la prochaine mise en œuvre d’une Brigade de défense du territoire national armée par des réservistes, mais on n’oubliera pas dans le même temps que la gendarmerie, à la peine financièrement, ne peut suffisamment employer ses réservistes, que le SNU sensé être pourvoyeur d’effectifs de la réserve opérationnelle a été enterré en catimini fin 2025, ou bien encore que la réserve de disponibilité de 2^e niveau avec pourtant 90 000 soldats et gendarmes est la grande absente du projet Réserve 2030-2035, un vivier dans lequel seront pourtant reversés automatiquement les jeunes à l’issue du nouveau Service national lancé en 2026. ■



* Assemblée nationale, 30 septembre 2025.

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

« RECRUTER NE SUFFIT PAS » !

Au cœur du nouveau modèle de ressources humaines des armées dont la transformation est aujourd'hui en cour, la réserve tient toute sa place. Les députés observent « une dynamique encourageante », mais pointent aussi « plusieurs axes de progrès ».

Comme le fait observer un récent rapport d'information produit par la Commission de la défense nationale et des forces armées^[1], « la LPM s'est fixée pour objectifs d'œuvrer au "renforcement du modèle des ressources humaines des armées" et de mettre en place une "politique de ressources humaines modernisée", en faisant par ailleurs toute sa place à la réserve opérationnelle militaire. »

En effet, « pour atteindre cet objectif, nos forces armées s'appuieront sur une réserve plus nombreuse et mieux équipée, pleinement intégrée à l'active et polyvalente dans ses missions », décrit le document qui ajoute : « Cette ambition s'inscrit par ailleurs en cohérence avec la montée en puissance du service national universel (SNU), qui viendra renforcer le lien Nation-armée et œuvrer pour sa résilience. »

Nonobstant ce constat, « la mise en œuvre des pivots stratégiques et la déclinaison des nouvelles priorités », poursuit le rapport annexé, « conduisent à atteindre la cible en effectifs du ministère en 2030 à 290 000 militaires (dont 210 000 militaires d'active et 80 000 réservistes opérationnels) et 65 000 civils. À l'horizon 2035, le renforcement du modèle RH des armées se poursuivra pour atteindre le ratio d'un réserviste opéra-

« L'objectif est d'atteindre 80 000 réservistes opérationnels en 2030, puis 105 000 d'ici à 2035. Il paraît ambitieux au vu des chiffres atteints à la fin de l'année 2024 ».

[Sébastien Saint-Pasteur, député - Septembre 2025]

À cet effet, des « moyens et des formats mis à hauteur de l'ambition » ont été imaginés comme le rappelle le rapport annexé à la Loi de programmation militaire 2024-2030 (point 2.2.1).

À noter que depuis cette déclaration, le Premier ministre (et ancien ministre des Armées) a enterré le SNU en déclarant son extinction ! (lire notre article en p. 29)

tionnel pour deux militaires d'active. » L'effectif de la réserve opérationnelle devra ainsi atteindre 105 000 volontaires d'ici à 2035 pour participer pleinement à ces « pivots stratégiques ».

^[1] Rapport d'information par la Commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information flash sur l'application de la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense, présentée par Jean-Michel Jacques, président, Yannick Chenevard et Sébastien Saint-Pasteur, députés (Assemblée nationale - 30 septembre 2025).

FAVORISER UNE MEILLEURE EMPLOYABILITÉ

« Dans une logique de cohésion nationale et de résilience », il convient donc selon Jean-Michel Jacques, président de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, de « garantir la constitution du vivier de forces que constitue la réserve opérationnelle, véritable ciment du lien Nation-Armée. » Le député (ancien militaire d'active) souligne qu'il s'agit désormais « d'un nouveau modèle de réserve pensé comme vivier stratégique d'appui aux missions quotidiennes (Sentinelle, surveillance, etc.) reposant sur un engagement citoyen et favorisant la résilience de la Nation face aux crises, partout sur le territoire national et jusqu'au conflit de haute intensité. Pour réussir, souligne le député, « cette montée en puissance doit être favorisée par une meilleure employabilité, la promotion d'un véritable parcours "professionnel" du réserviste, un meilleur équipement et une pleine intégration à l'armée d'active. »

Faut-il en déduire que jusqu'à hier l'Institution ne voyait pas les réservistes comme « part intégrante » de leurs effectifs ? La réponse est sans doute dans la dernière partie de l'argumentation : « la recherche d'un effet de "masse" » ! Les députés et co-rapporteurs Yannick Chenevard et Sébastien Saint-Pasteur, décrivent précisément l'employabilité des réservistes qui « recouvre trois grandes fonctions : la protection du territoire et des emprises militaires, le renforcement des chaînes de soutien, et le combat. »

LA CIBLE EST ATTEINTE

Dans l'objectif d'atteindre les effectifs ambitieux de 2030 et 2035, plusieurs mesures phares ont été mises en œuvre. Ainsi, « l'Article 29 de la LPM, complété par le décret n° 2024-665 du 2 juillet 2024^[2], contient une série de dispositions destinées à promouvoir l'engagement et le parcours au sein de la réserve opérationnelle des armées ainsi qu'à en renfor-

sultats sont au rendez-vous puisque les effectifs de la réserve opérationnelle ont progressé pour atteindre 43 794 ESR à



Affiche pour la Journée nationale du réserviste (JNR) à Mont-de-Marsan.

« Nos concitoyens qui souhaitent s'engager dans la réserve témoignent (...) d'un accueil qui peut être rugueux, ou bien d'une volonté qui n'est pas suivie d'effet ».

[Sébastien Saint-Pasteur, député - Septembre 2025]

SOUPLESSE D'UTILISATION ET COÛT MODÉRÉ

Le rapport d'information constate que « la LPM a apporté une nette inflexion au modèle de ressources humaines des armées fondé jusqu'alors très principalement sur la professionnalisation. » Ainsi, les réserves sont, selon le rapport « vues désormais à la fois comme une part intégrante des ressources humaines – caractérisée par sa souplesse d'utilisation et son coût modéré –, comme un facteur d'augmentation des effectifs contribuant à la recherche d'un effet de "masse" et comme un moyen de renforcer le lien armée-Nation. »

cer les moyens et l'efficacité. La loi prévoit par exemple le report de l'âge limite à 72 ans pour tous les réservistes opérationnels », rappellent les co-rapporteurs. De même, la loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) avait prévu de manière similaire que « le recours aux réserves opérationnelles de la gendarmerie et de la police sera accru, puisqu'elles passeront en cinq ans de 30 000 aujourd'hui à 50 000 réservistes pour la gendarmerie nationale et de 6 000 à 30 000 réservistes pour la police nationale », soulignent encore Yannick Chenevard et Sébastien Saint-Pasteur. Les deux députés affirment que « les ré-

la fin de l'année 2024, contre 40 000 fin 2023 (base zéro du doublement). La cible d'une augmentation nette des effectifs de 3 800 volontaires ayant souscrit un ESR en 2024, prévue par l'article 7 de la LPM, a été atteinte. »

Selon eux, « le début de gestion de l'année 2025 [laisserait] envisager une réalisation de l'objectif identique fixé pour cette année (+3 800), avec 46% de la cible de recrutement déjà atteinte à fin avril. »

ENCORE DES PROGRÈS À FAIRE

Si les corapporteurs saluent « une dynamique encourageante », ils pointent aussi que « plusieurs axes de progrès per-

^[2] Décret n° 2024-665 du 2 juillet 2024 modifiant diverses dispositions relatives à la réserve militaire.

mettraient toutefois de renforcer encore la réserve opérationnelle », des axes qu'ils détaillent au travers de cinq propositions :

■ **Proposition n° 17** : Accélérer la procédure de recrutement des réservistes opérationnels, en optimisant leur gestion administrative et en améliorant la "relation usager" avec les candidats.

« La procédure de recrutement des réservistes doit être plus rapide. Les nouvelles règles en matière de visite médicale d'aptitude à l'emploi devraient, selon la DRHMD, y contribuer.

Les centres médicaux des armées (CMA) ont pu en effet doubler le nombre de visites d'aptitude depuis la mise en place de ces nouvelles règles.

Pour absorber la montée en puissance de la réserve, il est aussi prévu le recrutement de personnels de santé réservistes supplémentaires et l'ouverture des CMA les week-ends.

Il semble qu'on pourrait encore optimiser la procédure de recrutement en améliorant la gestion administrative des réservistes. Des pistes existent autour de la réduction et de l'harmonisation de la liste des documents à fournir pour la rédaction des contrats d'ESR. La fusion des pôles RH – actuellement dissociés selon le recrutement de personnels d'active ou de réserve – permettrait également de gagner en efficacité.

Des difficultés ont aussi été remontées concernant le système d'informations ROC (réservistes opérationnels connectés), avec des blocages de dossiers de candidats souhaitant intégrer la réserve, difficultés qu'il est urgent de résoudre. »

■ **Proposition n° 18** : Poursuivre les efforts de réduction du délai de paiement de la solde des réservistes opérationnels. « Il convient de progresser sur la réduction du délai de paiement de la solde. Ce délai

est actuellement de 60 jours en moyenne. 50% des réservistes sont néanmoins solides en moins de 45 jours. L'objectif doit être d'atteindre ce délai de 45 jours pour toute la population des réservistes. »

■ **Proposition n° 19** : Améliorer la prévision d'emploi des réservistes opérationnels en termes de missions et de jours d'activité.

■ **Proposition n° 20** : Augmenter le nombre de formateurs pour les militaires réservistes. « Ce besoin, qui n'avait pas été programmé par la LPM, est estimé à un millier par la délégation du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Le manque de formateurs est porteur d'un risque de concurrence néfaste entre unités de réserve et unités d'active. » Il en manquerait 1 000 selon Sébastien Saint-Pasteur.

■ **Proposition n° 21** : Poursuivre les travaux sur la complémentarité entre réserves opérationnelles et unités d'active. Les rapporteurs « tiennent à souligner que le renforcement de l'armée d'active doit permettre une montée en puissance optimale de la réserve et inversement, l'une et l'autre devant marcher de conserve. C'est pourquoi il importe de poursuivre les travaux sur la complémentarité entre réserves opérationnelles et unités d'active. »

LES INSUFFISANCES DE LA POLITIQUE RH

En conclusion du rapport d'information, les députés insistent sur le fait que « si les objectifs de recrutement dans la réserve sont réels, ils ne sauraient masquer les insuffisances structurelles de la poli-

25% D'ÉTUDIANTS ET 19% DE RETRAITÉS

Selon le rapport d'information de la Commission de la défense nationale, « l'attractivité de la réserve, notamment auprès des étudiants (25% des effectifs) et des retraités (19% des effectifs)*, a connu une croissance confortée par les nombreux partenariats conclus avec les entreprises et les universités. » Pas moins de 216 conventions ont ainsi été signées en 2024 entre le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) et des entreprises (près de 30% en plus par rapport à 2023).

« Par ailleurs, la physionomie de la population des réservistes se caractérise en 2024 par une augmentation de 2% de la part d'ab initio**, un taux de féminisation stable et plus élevé que l'active (23%) et une répartition territoriale globalement en adéquation avec la carte des implantations militaires. »

* Les 56% restant des effectifs de la réserve sont composés d'actifs. ** Les réservistes dits "ab initio" sont des civils sans passé militaire.



tique de ressources humaines mise en place. » Pour tenter d'y remédier, ils livrent une série de propositions (cf. encadré). Ils martèlent enfin avec beaucoup de clairvoyance que « recruter ne suffit pas ». Pour eux, « il faut aussi permettre à chaque réserviste de disposer d'une offre d'activités cohérente, d'un encadrement solide et d'un véritable ancrage dans la communauté militaire.

Faute de quoi, la réserve ne sera qu'une variable d'affichage et non une force crédible de complément et de soutien pour alléger la charge qui érode nos militaires d'active. » ■

« **Recruter ne suffit pas : il faut aussi permettre à chaque réserviste de disposer d'une offre d'activités cohérente, d'un encadrement solide et d'un véritable ancrage dans la communauté militaire.** »

[Rapport d'information « mission d'information flash sur l'application de la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 » - Septembre 2025]

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

LA RO2 HORS DU PÉRIMÈTRE

Les anciens militaires et gendarmes d'active sont légalement « soumis à l'obligation de disponibilité » dans la limite de cinq ans après leur départ des forces. Bien que leur nombre s'élève à plus 90 000, ils sont pourtant absents des effectifs liés à la RO de demain.

Trop souvent ignorés des débats et des éléments de langage portant sur la réserve opérationnelle, les anciens militaires et gendarmes de l'active sont pourtant bel et bien concernés par cet engagement décrit dans le code de la Défense (Article L 4231-1, alinéa 2)^[1] :

« Sont soumis à l'obligation de disponibilité : Les anciens militaires de carrière ou sous contrat et les personnes qui ont accompli un volontariat dans les armées, dans la limite de cinq ans à compter de leur radiation des cadres ou des contrôles, et au plus tard jusqu'à l'âge mentionné à l'article L. 4221-2^[2]. »

Ces « anciens » constituent un vivier appelé « réservistes opérationnels de deuxième niveau » (RO2), dont l'effectif pour les armées, au 31 décembre 2024 (dernier recensement publié en date)^[3], s'élevait à 61 113 réservistes dont 5 825 officiers, 24 001 sous-officiers et 31 287 militaires du rang. Il y a dix ans exactement, la RO2

était forte de « 93 861 anciens militaires » pouvait-on lire dans le Bilan social 2016 qui précisait : « celle-ci comprend 48% de militaires du rang, 43% de sous-officiers et 9% d'officiers. »

Parfois même passée sous silence lors des débats parlementaires et les prises de

parole des plus hautes autorités militaires et politiques, la situation de ces anciens de l'active représente pourtant officiellement 58,1% des effectifs globaux de la réserve militaire opérationnelle pour le seul ministère des Armées qui s'élevaient à 105 457 fin 2024.

GENDARMERIE : UNE RO2 « PAS ASSEZ PRISE EN COMPTE »

Extrait de l'audition à l'Assemblée nationale du général d'armée Hubert Bonneau, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN)* :

■ **Thomas Gassilloud, député** : « Comment animez-vous la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2), qui est constituée de vos anciens gendarmes, soumis à des obligations de disponibilité pendant cinq ans ? »

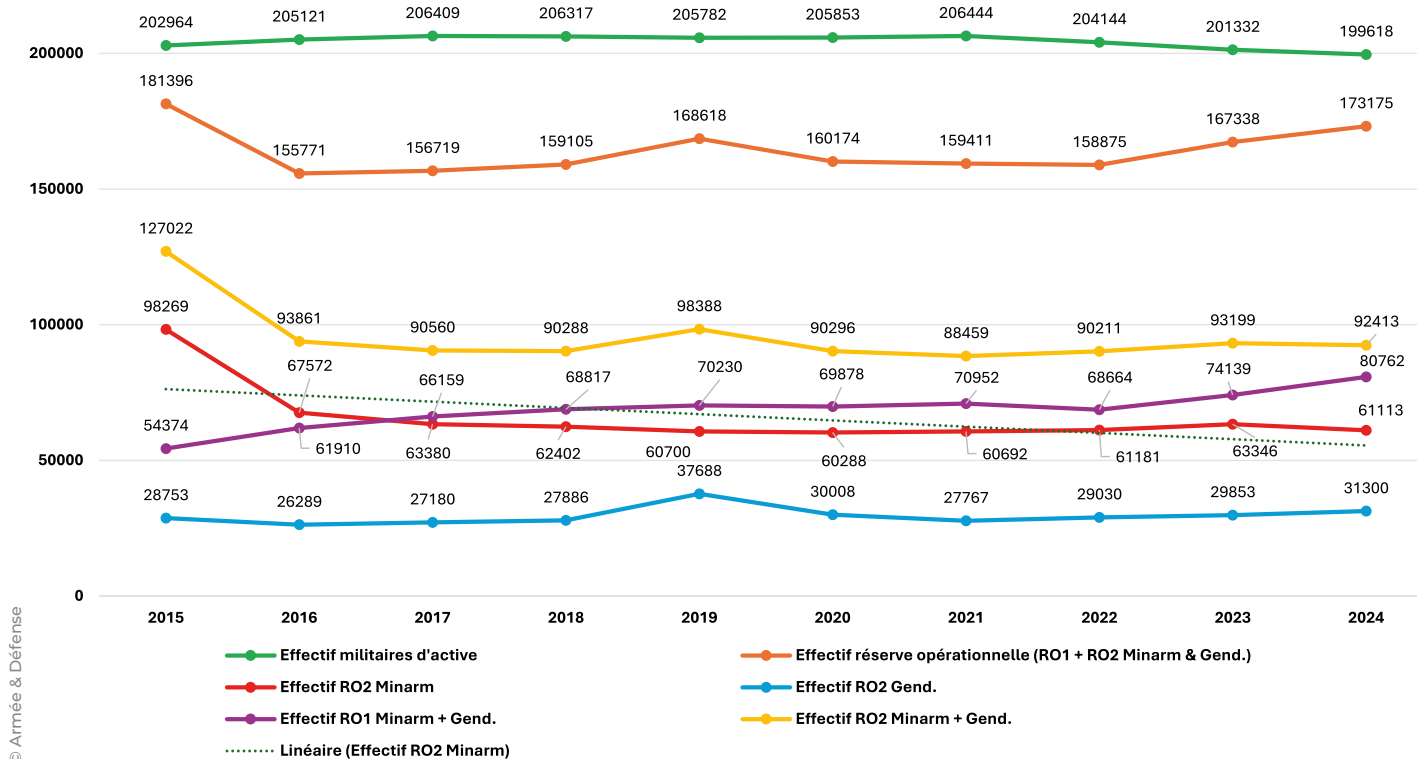
■ **Général Hubert Bonneau** : « La RO2, qui procède de l'engagement, en principe obligatoire, de nos personnels d'active quittant le service, n'a pas encore été assez prise en compte et nous devons la restructurer, mais nous n'y sommes pas encore. Je rappelle à ce propos que la RO1 compte près de 39 000 réservistes et la RO2 31 300. »

* Audition à l'Assemblée nationale (15/10/2025) par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2026.

[1] Article L4231-1, modifié par la Loi n°2023-703 du 1^{er} août 2023 - art. 29.

[2] Article L 4221-2 du code de la Défense : « Nul ne peut appartenir à la réserve opérationnelle au-delà de soixante-douze ans. »

[3] Rapport social unique 2024, ministère des Armées.



© Armée & Défense

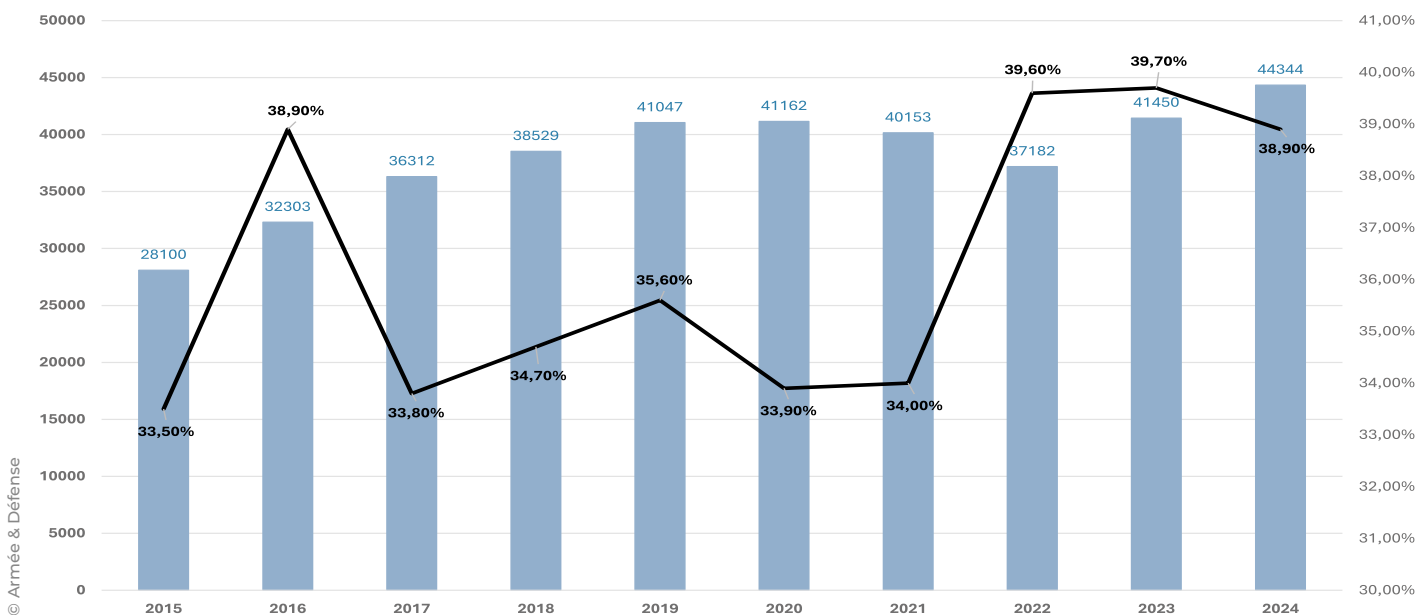
Évolution des effectifs de la RO1 et de la RO2 des armées et de la gendarmerie depuis 2016, année de création de la Garde nationale (sources : Bilan social et Rapport social unique du Minarm de 2016 à 2024, ainsi que l'audit du Gal Bonneau, DGGN à l'Assemblée nationale, oct. 2025).

On prendra soin de ne pas confondre ces anciens militaires composant la RO2 avec ceux qui ont rejoint la RO1 à l'issue de leur temps d'engagement d'active dans les forces, au même titre que les volontaires

issus de la société civile sans passé militaire. Ces anciens de l'active devenus réservistes opérationnels de premier niveau constituent environ 39% des effectifs de la RO1.

LE VIVIER DE LA RO3

Si la réserve opérationnelle de deuxième niveau est avant tout armée par les anciens militaires de l'active, elle peut aussi être renforcée par d'anciens réservistes de la RO1



© Armée & Défense

Volume de personnel composant la RO1 des armées et en pourcentage des anciens militaires qui contribuent à ses effectifs.

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

comme le mentionne l'alinéa 1 de l'Article L 4231-1 du code de la Défense :

« Sont soumis à l'obligation de disponibilité : Les volontaires pendant la durée de validité de leur engagement dans la réserve opérationnelle et dans la limite de cinq ans à compter de la fin de leur engagement, pour ceux qui en formulent la demande dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État », dans la limite de l'âge de 72 ans.

Ces réservistes constituent ce qui est communément appelé la réserve opérationnelle de niveau 3 (RO3).

UNE ANNÉE POUR PUBLIER LE DÉCRET

En mars 2025, la sénatrice Gisèle Jourda interrogeait justement à ce sujet le ministre des Armées^[4] sur « l'application des mesures relatives à la mobilisation des volontaires dans la réserve opérationnelle soumis à l'obligation de disponibilité ».

Auteure de l'amendement visant à étendre le dispositif de mobilisation des réservistes au-delà de leur contrat d'engagement à servir dans la réserve, l'élue rappelait que « le décret qui en fixe les conditions d'application a été pris tardivement, soit le 2 juillet 2024, c'est-à-dire près d'un an après l'adoption de la loi »^[5]. Elle craignait dès lors « que ces dispositions ne soient pas mises en place de façon effective au sein de la réserve opérationnelle. »

Gisèle Jourda demandait au ministre des Armées comment il entendait « appliquer de manière efficace l'alinéa 2 de l'article L. 4231-1 du code de la Défense, et ainsi augmenter significativement le nombre de réservistes mobilisables ».

PAS DE STATISTIQUES FIABLES DISPONIBLES

« Mise en œuvre à partir de l'été 2024, dans le cadre du décret n° 2024-665 du 2 juillet 2024, rappelait la ministre des Armées dans sa réponse donnée en novembre 2025, « cette mesure présente plusieurs avantages ».

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	TOTAL
Terre	2 206	9 569	24 353	36 128
Femmes	300	1 035	2 937	4 272
Hommes	1 906	8 534	21 416	31 856
Marine	1 216	6 772	2 967	10 955
Femmes	267	872	560	1 699
Hommes	949	5 900	2 407	9 256
Air et Espace	1 118	6 050	3 301	10 469
Femmes	162	1 161	1 093	2 416
Hommes	956	4 889	2 208	8 053
Gendarmerie*	8	275	258	541
Femmes	1	22	107	130
Hommes	7	253	151	411
SSA	431	1 225	91	1 747
Femmes	189	922	48	1 159
Hommes	242	303	43	588
SEO	36	110	317	463
Femmes	6	18	29	53
Hommes	30	92	288	410
DGA	321	0	0	321
Femmes	45	0	0	45
Hommes	276	0	0	276
SCA**	406	0	0	408
Femmes	134	0	0	134
Hommes	272	0	0	272
SID	83	0	0	83
Femmes	9	0	0	9
Hommes	74	0	0	74
Total	5 825	24 001	31 287	61 113
Femmes	1 113	4 030	4 774	9 917
Hommes	4 712	19 971	26 513	51 196

* Gendarmes employés par le ministère des Armées.

** Aumôniers et commissaires.

Effectifs physiques des réservistes opérationnels de 2^e niveau, par catégorie, par gestionnaire et par sexe (source : EMA/BIAR et SGGN).

Selon la ministre, elle permet en effet « outre le maintien du lien entre les forces armées et la société civile, d'augmenter le nombre de réservistes de 2^e niveau et de renforcer ainsi la capacité des armées à mobiliser des réservistes formés, équipés, et employables rapidement. »

Par ailleurs, la ministre considère que « l'expérience de ces anciens réservistes facilite de plus, en cas de rappel, une intégration

rapide et efficace [et que] leur démarche étant volontaire, la fiabilité de leur engagement est plus élevée en cas de convocation voire de mobilisation ».

Malgré tous ces atouts, celle-ci reconnaît que « étant donné le caractère récent de la mise en œuvre d'une telle disposition, il n'est cependant pas encore possible de disposer de statistiques fiables en volume et qualité ». ■

[4] Question écrite n° 03572 (Sénat), 6 mars 2025.

[5] Loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. Décret n° 2024-665 du 2 juillet 2024 venant fixer « les conditions d'application de l'article 29 de la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 qui vise à promouvoir l'engagement et le parcours au sein de la réserve opérationnelle pour en renforcer les moyens et l'efficacité. »

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

GENDARMERIE : UNE CRISE BUDGÉTAIRE

Si l'engouement des Français pour la réserve de la gendarmerie est réel, celle-ci se trouve aujourd'hui dans une situation budgétaire contrainte qui ne lui permet pas de répondre pleinement à toutes les attentes.

Au cours de son audition par les députés les 15 octobre 2025^[1], le général d'armée Hubert Bonneau, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) a rappelé que la gendarmerie compte 102 000 militaires d'active, 5 000 personnels civils et 38 000 réservistes.

« Toutes ces forces font face à un durcissement des conditions d'exercice de leurs missions. (...) 4 100 gendarmes ont été agressés sur le terrain et 8 000 blessés, soit une augmentation de 3,5% par rapport à l'année dernière. Parmi les blessés, on compte 150 réservistes », a souligné le DGGN.

Ce dernier affirme que « la réserve opérationnelle est un apport particulièrement précieux et un atout majeur dans les territoires. »

Les réservistes de la gendarmerie sont, selon lui, à 70% issus du monde civil « contre seulement 30% d'anciens militaires. » Et à l'image de leurs collègues de l'active, les gendarmes réservistes « veulent s'engager



Le général d'armée Hubert Bonneau a été nommé Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) fin 2024.

là où ils vivent, de même que le gendarme travaille là où il vit », ajoute le DGGN.

« J'AI BESOIN DE CRÉDITS »

Les effectifs de la RO1 de la gendarmerie « sont passés en trois ans de 33 000 à 38 000 réservistes et peuvent atteindre

sans difficulté à 50 000, sous réserve qu'un budget y soit consacré », a annoncé le général Bonneau. « L'enveloppe prévue pour la réserve opérationnelle était l'année dernière de 75 millions et nous demandons qu'elle soit portée à 100 millions dans le PLF pour 2026. »

^[1] Audition à l'Assemblée nationale (15/10/2025) par la Commission de la défense nationale et des forces armées, du général d'armée Hubert Bonneau, directeur général de la gendarmerie nationale, sur le projet de loi de finances pour 2026.

Lançant cet appel aux députés, le DGGN a poursuivi : « ce serait un premier pas, car je dois continuer à recruter, avec un objectif fixé par la LOPMI^[2] à 50 000 réservistes. Je sais le faire, mais je ne peux pas employer suffisamment mes réservistes – nous en sommes à peu près à vingt-cinq jours d'engagement. J'essaie vraiment de promouvoir la réserve et j'ai donc besoin de crédits pour les engager les réservistes. »



BESOIN DE + DE 150 MILLIONS D'EUROS

Lors de la séance de questions, le député Jean-Louis Thiériot, a demandé au général Bonneau « quel seuil faudrait-il fixer en nombre de jours de réserve opérationnelle ? » d'une part, et lui a fait remarquer d'autre part que le « matériel [des réservistes] n'est pas le même que celui des gendarmes d'active. Que faudrait-il faire pour y remédier, et combien cela coûterait-il ? », a-t-il poursuivi. Le général Bonneau a répondu à l'ancien ministre délégué aux Anciens combat-

tants, lui-même ex-réserviste opérationnel : « Je considère qu'il faudrait pouvoir les employer au minimum une vingtaine de jours par an. » Puis le DGGN a une nouvelle fois abordé la question du financement. « Le vrai sujet, c'est le budget, a-t-il redit. « Aujourd'hui, je ne peux plus en employer, faute d'argent ! Ceux à qui nous ferions tout de même appel ne seraient rétribués qu'en janvier de l'année prochaine. Je ne peux pas faire autrement. Cela crée parfois un sentiment de rupture : alors que l'engouement est réel au départ, ils me disent ensuite que l'on ne veut plus les employer ! »

« Le vrai sujet, c'est le budget : aujourd'hui, je ne peux plus en employer, faute d'argent ! »

[Général Hubert Bonneau, DGGN – Assemblée nationale, 15/10/2025]

UNE INCOHÉRENCE BUDGÉTAIRE

La sénatrice Chantal Deseyne attirait l'attention du ministre de l'Intérieur en avril 2025* à propos du budget consacré à la réserve opérationnelle de la gendarmerie, lequel selon elle « a connu en 2025 une baisse significative de 16%, passant de 90 millions d'euros en 2024 à 75,6 millions d'euros. ».

Mme Deseyne a même souligné que « cette incohérence budgétaire » mettait « en difficulté les opérations de formation et de mobilisation des réservistes » et qu'elle était « d'autant plus difficilement ressentie qu'elle dépasse les prévisions, fondée sur l'année 2023. »

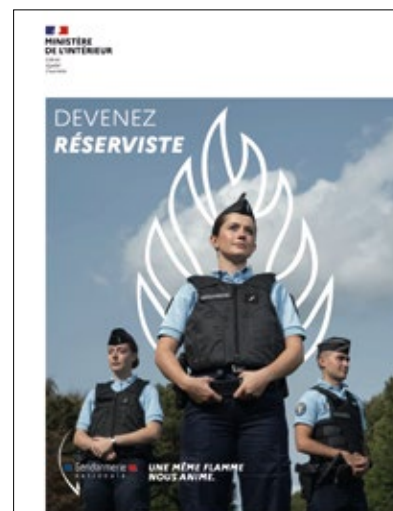
L'élue a par ailleurs rappelé que « cette coupe budgétaire se traduit par une diminution des sollicitations de la réserve, ce qui fait craindre non seulement une démobilitation progressive des réservistes, mais aussi un report de charge sur les unités d'active, déjà fortement sollicitées. »

MOINS DE JOURS PAR RÉSERVISTE

La réponse du ministre de l'Intérieur, parvenue en juin suivant, a indiqué que « pour 2025, la dotation de 75,63 M€ hors CAS pension** permettra à la gendarmerie de poursuivre son effort de recrutement et de formation initiale des réservistes opérationnels, bien qu'elle entraîne effectivement un nombre moyen de jours d'emploi par réserviste en baisse ». Malgré ce constat désolant, le ministre de l'Intérieur a affirmé que « le recrutement ne faiblit pas et l'attractivité de la réserve opérationnelle demeure. » L'objectif des 50 000 réservistes à l'horizon 2030 « demeure une priorité » a-t-il rappelé, soulignant que fin 2025, « le nombre de réservistes opérationnels de 1^{er} niveau de la gendarmerie devrait connaître une augmentation de plus de 6% avec 39 000 réservistes contre 36 418 au 31 décembre 2024. »

* Question écrite n° 04182 (Sénat) de la sénatrice Chantal Deseyne (10 avril 2025).

** CAS pensions : compte d'affectation spéciale pension.



Couverture de la plaquette d'information et recrutement pour la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale (2023).

Les 100 millions d'euros dont nous disposons sont insuffisants pour l'emploi des réservistes – sachant que la demande, pour l'engagement à servir dans la réserve (ESR), est autour de vingt-cinq ou trente jours.

Il faudrait donc largement plus de 150 millions d'euros, sachant que le sujet est aussi celui de l'équipement. » ■

^[2] LOPMI : Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur. La LOPMI n° 2023-22 du 24 janvier 2023 prévoit une augmentation du nombre de réservistes passant de 30 000 en 2022 à 50 000 en 2027.

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

ARMÉE DE TERRE : DEUX TYPES DE RESSOURCES

La réserve opérationnelle de l'armée de terre est la plus dense de nos armées. Avec le général d'armée Pierre Schill, CEMAT, tirons un bilan des points de fierté et des travaux restant à mener pour atteindre les objectifs fixés à la RO de demain.

À l'occasion de sa récente audition par l'Assemblée nationale^[1], le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), a dévoilé l'état actuel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre, les évolutions en cours, les projets ainsi que les points d'amélioration sur lesquels il porte également son attention.

L'un des axes « *d'effort de l'armée de Terre pour être prête et le fasse savoir* », a expliqué le CEMAT, « *sera de consolider son socle d'armée d'emploi, soudée par la fraternité d'armes. Dans cette perspective, j'ai choisi pour 2026 le mot*

d'ordre "servir". Il témoigne de la relation entre la Nation et ceux qui s'engagent pour la défendre. »

UNE BRIGADE DE DÉFENSE DU TN

Pour le général Schill, « *servir* » implique par exemple « *de permettre à davantage de jeunes Français de contribuer à la défense pour quelques jours ou quelques mois, sans en faire leur métier.* »

Il a souligné que l'année 2026 poursuivra « *la montée en puissance de la réserve, conformément au plan de la LPM, passant de 29 000 à près de 32 000 réservistes.* »



© Capture écran audition Assemblée nationale

« L'armée de Terre a fait le choix de ne pas constituer des unités exclusivement de réservistes qui formeraient une armée de réserve distincte de l'armée d'active. Nous privilégions plutôt l'articulation optimale entre ces deux types de ressources. »

[Général Pierre Schill, CEMAT – Assemblée nationale (23/10/2025)]

^[1] Audition à l'Assemblée nationale (23/10/2025) par la Commission de la défense nationale et des forces armées du général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre, sur le projet de loi de finances 2026.

« La France [...] a besoin d'une armée de Terre "de combat", prête à remplir des missions allant de la protection du territoire à une contribution déterminante à la défense collective de l'Europe sous forme d'un commandement en coalition. »

[Général Pierre Schill, CEMAT – Assemblée nationale (23/10/2025)]



© Armée de terre

Le général d'armée Pierre Schill est CEMAT depuis juillet 2021.

Le CEMAT a aussi annoncé pour 2026 la constitution d'une « première Brigade de

défense du territoire national, composée majoritairement de cadres et de soldats de réserve, sans s'y limiter. Elle illustre la transition vers un modèle d'armée hybride, combinant active, réserve et toutes les formes de volontariat, offrant ainsi à l'armée de Terre une combinaison optimale de masse et de compétences pour remplir ses missions. »

Faisant ensuite référence à l'exercice Orion 2023, le chef d'état-major de l'armée de terre a annoncé que pour l'édition Orion 2026 « une phase intermédiaire portera sur ces fameux stades de défense, la résilience de la Nation, le rôle de notre pays en tant que nation hôte vis-à-vis de l'OTAN, les flux logistiques et la mobilisation éventuelle des réserves. » ■

LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE L'ARMÉE DE TERRE

Au 31 décembre 2024 (dernier recensement officiel disponible)* :

■ Réserve opérationnelle de 1^{er} niveau (RO1) :

- 26 642 réservistes dont 21 545 hommes et 5 097 femmes.
- 60,08% des effectifs globaux (44 344) de la RO1 des armées.
- 5 497 OFF dont 633 femmes.
- 7 460 SOFF dont 1 175 femmes.
- 13 685 MDR dont 3 289 femmes.
- 973 769 jours sous ESR (dont 10 573 en Opex).
- 36,6 jours par an de réserve et par réserviste en moyenne.

■ Réserve opérationnelle de 2^e niveau (RO2) :

- 36 128 réservistes dont 31 856 hommes et 4 272 femmes.
- 59,12% des effectifs globaux (61 113) de la RO2 des armées.
- 2 206 OFF dont 300 femmes.
- 9 569 SOFF dont 1 035 femmes.
- 24 353 MDR dont 2 937 femmes.

* Rapport social unique 2024 (Minarm).

« La question des "réservistes fantômes" demeure une difficulté réelle, malgré nos efforts constants. »

[Général Pierre Schill, CEMAT – Assemblée nationale (23/10/2025)]

QUESTIONS DU DÉPUTÉ CHRISTOPHE BLANCHET

LES "RÉSERVISTES FANTÔMES"

Christophe Blanchet : « Où en sommes-nous concernant les "réservistes fantômes", ces personnes qui s'engagent parallèlement à leur activité professionnelle et qui, craignant de se déclarer auprès de leur employeur, utilisent leurs congés payés pour servir ?

Vous savez mon engagement pour faire reconnaître dans le Code du travail que la discrimination liée à l'engagement dans la réserve doit être sanctionnée. Je n'ai malheureusement pas encore réuni suffisamment de cosignataires. (...) Pourquoi ne pas inscrire l'engagement dans une réserve par-

mi ces critères protégés contre la discrimination ? »

Général Pierre Schill : « Au sein de l'armée de Terre, nous observons une progression quantitative : nous comptons 24 000 réservistes au début de la LPM et nous visons 50 000 réservistes au-delà de 2030.

Actuellement, nous atteignons nos objectifs d'effectifs et, à la fin de cette année, nous compterons 28 000 réservistes, avec une perspective d'augmentation de 3 000 réservistes supplémentaires l'an prochain.

L'armée de Terre a fait le choix de ne pas constituer des unités exclusivement de réservistes qui formeraient une armée de réserve distincte de l'armée d'active. Nous privilégions plutôt l'articulation optimale entre ces deux types de ressources. Ainsi, dans les états-majors, des réservistes interviennent en tant que renforts individuels, tandis que dans les unités, ils contribuent directement aux missions. (...)

La question des "réservistes fantômes" demeure une difficulté réelle, malgré nos efforts constants. Il est primordial que nous progressions via la Garde nationale en concluant des accords avec les organisations patronales et les entreprises, afin de valoriser l'engagement des réservistes qui est bénéfique pour l'entreprise. Cet engagement citoyen témoigne de qualités personnelles qui enrichissent l'environnement professionnel.

Toutefois, la réalité du terrain reste prégnante : lorsque trois personnes doivent accomplir un travail déterminé et qu'une d'entre elles s'absente, ce sont les autres qui doivent compenser. La relation qu'entretient le réserviste avec son environnement professionnel immédiat – non seulement sa hiérarchie, mais également ses collègues – relève d'une dimension personnelle difficile à régler uniformément. Nous poursui-

vons nos efforts dans ce domaine et je vous remercie de votre soutien dans cette démarche, mais une part de cette problématique restera inévitablement tributaire des arrangements directs entre l'employé et son environnement professionnel.

Nous pouvons, et je l'espère sincèrement, améliorer l'image générale de la réserve pour que cet engagement soit de plus en plus considéré comme positif tout en admettant qu'une part irréductible demeurera liée aux situations individuelles. (...)

Nous devons en effet favoriser une culture de valorisation de l'engagement collectif et plus particulièrement de l'engagement dans la réserve, non seulement en théorie, mais aussi dans la pratique quotidienne des entreprises. (...) Cette question devient d'autant plus cruciale que l'évolution de notre réserve implique un impératif croissant de disponibilité.

À ce stade, dans la grande majorité des cas, nous convoquons un réserviste quand il peut se rendre disponible. Mais l'objectif serait de le convoquer quand nous en avons réellement besoin. Si le nombre de jours d'activité annuelle augmente, nous devons pouvoir les mobiliser selon nos propres impératifs, ce qui imposera mécaniquement davantage de contraintes sur leur environnement professionnel. »

« Dans la grande majorité des cas, nous convoquons un réserviste quand il peut se rendre disponible. Mais l'objectif serait de le convoquer quand nous en avons réellement besoin. »

[Général Pierre Schill, CEMAT – Assemblée nationale (23/10/2025)]



© Capture écran audition Assemblée nationale

QUESTION DE LA DÉPUTÉE SOPHIE ERRANTE

OUVRIER DES VOIES D'ACCÈS DIRECT

Sophie Errante : « Des questions essentielles se posent : comment s'engager, de quelles compétences avons-nous besoin, quels profils recherchons-nous ? »

Général Pierre Schill : « J'ai le devoir d'accueillir des jeunes souhaitant servir dans les armées, même pour une durée limitée. Cet engagement temporaire représente quelques jours par an, en moyenne 35 à 40 jours pour les réservistes, certains s'investissant moins, d'autres davantage. D'autres formes de service sont possibles. Nous poursuivons

les expérimentations de découverte de l'armée de Terre et demeurons prêts à répondre à d'éventuelles nouvelles formes de service qui seraient proposées.

Concernant les réserves, nous ne pouvons pas accueillir tous les jeunes qui souhaitent nous rejoindre. Notre système actuel, hérité du passé, impose à tous le même parcours d'entrée dans la réserve avec une phase initiale de deux semaines de terrain et de tir pour commencer par le rang.

Nous travaillons désormais à ouvrir des voies d'accès direct pour les sous-officiers, officiers et spécialistes. »

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

CE QUE LES RÉSERVISTES APPORTENT AUX ENTREPRISES

La Garde nationale a publié en octobre une étude intitulée « *Les salariés-réservistes en entreprise : le point de vue des employeurs* ». Cette enquête révèle qu'être "citoyen deux fois" ne va pas toujours de soi, même si dans l'ensemble, les rapports restent assez fluides.

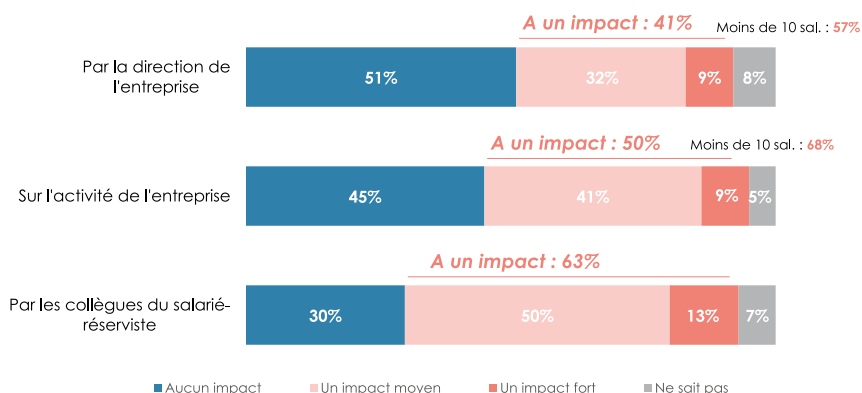
Pour la première fois depuis 2016, date de création de la Garde nationale, une étude publiée fin octobre 2025* s'intéresse sur le lien existant entre la réserve, les réservistes et les entreprises. En 2016, seules 209 entreprises avaient participé à l'enquête ; en 2025, elles sont deux fois plus. Pas moins de 454 questionnaires ont en effet été complétés et collectés. « Cette étude apporte un éclairage concret sur la vision des employeurs privés sur le rôle et l'apport des réservistes opérationnels dans le monde professionnel », souligne le Garde nationale.

ENTREPRISES DU SECTEUR DES SERVICES À 65%

Un questionnaire auto-administré a été mis en ligne sur l'initiative du Secrétariat général de la Garde nationale entre le 23 mai et le 15 juillet 2025. Le profil des entreprises qui se sont prêtées au jeu est le suivant : l'immense majorité (65%) est issue du secteur des services dont 16%

Des absences qui ont un impact non négligeable, surtout sur les collègues.

Q5. Dans votre entreprise, quel est l'impact ressenti pendant l'absence d'un salarié dans le cadre de ses missions de réserviste... ?
Base : A ceux ayant au moins un réserviste dans leurs effectifs (n=392) – Une seule réponse possible par ligne



Quel est l'impact ressenti pendant l'absence d'un salarié dans le cadre de ses missions de réserviste ?

regroupent des activités spécialisées (scientifiques et techniques), et 6% sont du secteur public. Le reste du panel est issu du secteur industriel privé (19%), des commerces et transports (11%). Un gros tiers (36%) de ces entreprises comptent entre 10 et 249 salariés et un

quart (26%) moins de 10 salariés. Un petit quart (22%) affichent un effectif supérieur à 5 000 salariés. Le solde (16%) se situe dans la tranche 250 à 5 000. Toutes comptent bien évidemment au moins un réserviste dans leurs rangs. L'enquête réalisée par l'institut CSA précise

* Étude sur l'Engagement et la Performance des Réservistes menée par le CSA auprès des Employeurs Privés (Garde nationale, 23 octobre 2025).

que 30% des entreprises réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros, 20% entre 50 millions et 1,5 Md€, 28% entre 2 et 49 M€. Enfin 22% des entreprises sondées affichent un CA inférieur à 2 M€.

Sur l'activité même, l'absence du réserviste est plus fortement ressentie, quelle que soit la taille de l'entreprise (50%), mais plus dans les très petites entreprises (68%). C'est ce qui explique aussi que les collègues du

SAVOIR-ÊTRE

Par ailleurs, l'enquête s'est intéressée aux qualités que le réserviste pouvait apporter à l'entreprise. D'une manière globale, leurs qualités humaines, professionnelles

« 7% des réservistes sont tenus de travailler à distance durant leur absence. »

[Sondage CSA/GN – oct. 2025]

MOINS DE 10 RÉSERVISTES

À la question « Selon votre estimation, combien de salariés-réservistes opérationnels travaillent-ils dans votre entreprise », une immense majorité (57%) répond « moins de 10 », 17% l'estiment « entre 10 et 30 », 6% « entre 31 et 50 », 8% « entre 51 et 100 » et 12% « plus de 100 » réservistes ». L'enquête révèle que pour une majorité de chefs d'entreprise (50%), les réservistes sont « autant absents que les autres salariés » et même moins absents (44% des répondants) que leurs collègues. Seuls 6% jugent que leurs absences sont supérieures à celles de leurs alter ego. Alors qu'aujourd'hui rien n'oblige légalement les réservistes à se déclarer comme tels auprès de leur employeur, ces derniers verraient d'un bon œil qu'ils le fassent. Ils ne sont cependant qu'une petite minorité (59%). L'enquête ne précise pas si cette déclaration doit se faire avant ou après l'entretien d'embauche.

ABSENCE RESENTIE

Autre enseignement de cette étude : le préavis pour la convocation sous les drapeaux. Légalement, celle-ci doit être d'un mois, mais la plupart du temps, la convocation tombe quinze jours, voire trois jours avant de retrouver l'uniforme. Cependant, il faut croire que cela convient aux chefs d'entreprise. Une immense majorité (79%) estime que le « préavis actuel est suffisant » contre 13% qui pensent le contraire et 8% qui « ne savent pas ». L'absence du réserviste dans l'entreprise se ressent de manière différente selon les services. Pour la direction, l'impact de cette absence est relatif (41%) en règle générale, mais pèse plus dans les entreprises de moins de 10 salariés (57%).

salarié-réserviste estiment majoritairement (63%) que leur charge de travail s'alourdit quand il rejoint ses quartiers militaires.

Si le travail du salarié-réserviste est majoritairement mis de côté (43%), ce sont en effet ses collègues qui récupèrent (38%) tout ou partie de ses tâches.

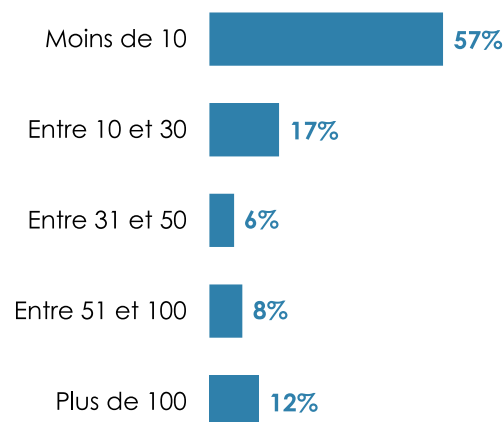
Le sondage précise que pour 9% « il n'y a aucun changement » dans l'organisation du travail, mais que le travail du réserviste est effectué par un remplaçant temporaire (intérim) pour 3%, et que 7% des réservistes sont tenus de travailler à distance durant leur absence.

Sur la question du maintien du salaire (ou du traitement) pendant la période de réserve, ils sont une grande majorité (67%) à pouvoir conserver la totalité de leurs émoluments quand ils sont sous les drapeaux. Ce qui n'est pas le cas pour 20% de leurs camarades qui perdent leur salaire quand ils sont rappelés par l'Institution. Enfin, pour 9% d'entre eux, des mesures spécifiques (non détaillées) sont prises et ils sont autant à conserver une partie de leur rémunération.

et physiques sont totalement reconnues, souligne le CSA.

Les chefs d'entreprise louent en premier leur résistance au stress (76), devant leur capacité d'adaptation (75%), leur fiabilité (74%) et leur performance décisionnelle (72%). Arrivent ensuite leur santé et condition physique (67%), devant la prise d'initiative (66%), l'autonomie (64%) et la motivation (64%). Les entreprises insistent aussi sur les qualités de leadership (68%) et de management des salariés (58%).

Rien à redire non plus sur les valeurs du « savoir-être » : la discipline (84%), l'esprit d'équipe (78%), l'intégrité (74%) et l'assiduité (69%) sont des valeurs largement reconnues par les chefs d'entreprise, quelle que soit la taille de celles-ci. C'est pourquoi ces derniers estiment que les réservistes contribuent à montrer l'engagement sociétal et citoyen des entreprises et qu'ils sont à même de pouvoir attirer de nouveaux clients et les fidéliser. Ce qui est en revanche moins le cas pour les nouveaux talents et les actionnaires. ■



Combien de salariés-réservistes opérationnels (armées, gendarmerie, police nationale) travaillent dans votre entreprise ?



© CSA/SCGN

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

EXTINCTION DU SNU

Présenté comme pourvoyeur d'effectifs de la réserve et ciment du lien armée-Nation, le Service national universel a tiré sa révérence en septembre 2025.

Comme nous l'écrivions dans notre article de janvier 2025, il en est fini du Service national universel (SNU). Le Premier ministre Sébastien Lecornu a en effet discrètement annoncé en septembre 2025 la « suppression de la délégation générale en charge du service national universel (SNU) au 1^{er} janvier 2026, dans un contexte de mise en extinction du SNU et de création prochaine du service militaire volontaire (SMV) ».

Cette « mise en extinction du SNU » est l'une des décisions prises dans le cadre de la « Mission État Efficace » qui vise en réduire les dépenses de l'État.

UN TEMPS DE SERVICE MILITAIRE

Annoncé et présenté en 2017 à grand renfort de communiqués et de déclarations solennelles, le SNU allait même selon le candidat à la présidence de la République, et futur élu Emmanuel Macron, devenir un « temps de service militaire universel » qui serait une « expérience directe de la vie militaire, de ses savoir-faire et de ses exigences » permettant aussi de « disposer, en cas de crise, d'un réservoir mobilisable complémentaire de la Garde nationale »^[1].

Quelques mois plus tard, en octobre 2018, Gabriel Attal était nommé secrétaire d'État, chargé de la jeunesse, aux côtés du ministre de l'Éducation nationale. « On ne sera pas trop de deux pour mettre en œuvre le SNU », soulignait alors Jean-Michel Blanquer. « C'est une réforme d'ampleur, sans doute la réforme de société la plus forte du quinquennat », renchérisait le nouveau secrétaire d'État qui avait pour mission essentielle la mise en œuvre du SNU, concrètement lancé en 2019.

UN ÉCHEC DÉNONCÉ DÈS 2023

Malgré ces déclarations enthousiastes, et la succession de trois secrétaires d'État chargés de la Jeunesse et du Service national universel^[2], le constat d'échec du dispositif est dressé dès mars 2023. C'est d'abord un rapport parlementaire^[3] conduit par le sénateur Éric Jeansannetas qui dresse avec objectivité le bilan : « Après cinq ans d'expérimentation, il n'apparaît pas que le SNU apporte une plus-value suffisante (...) pour justifier la poursuite de son déploiement ».



© DR

Malgré cela, en janvier 2024, Gabriel Attal devenu Premier ministre annonçait lors de sa déclaration de politique générale : « Je lance les travaux en vue de sa généralisation à la rentrée scolaire 2026 », une initiative qu'il avait déjà annoncée en 2020 pour la rentrée 2024.

Quelques mois plus tard, en septembre 2024, un rapport de la Cour des comptes^[4] dressait à son tour un triste bilan du SNU : « Au terme de ses investigations, la Cour relève que les conditions de mise en œuvre du dispositif sont insatisfaisantes et que son développement ne s'est pas accompagné d'une clarification de ses objectifs, qui restent incertains. ».

Enfin, le 30 octobre 2024, les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat enfonçaient le clou en votant la suppression du Service national universel dans le budget de l'État. La fin sans gloire du SNU a été annoncée par un communiqué du Premier ministre le 19 septembre 2025 au milieu d'autres réformes. La mesure a pris effet au 1^{er} janvier 2026. ■

^[1] Emmanuel Macron, discours sur la politique de défense (mars 2017). « Ce service national universel, encadré par les armées et la gendarmerie nationale, s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge, soit environ 600 000 jeunes par an », précisait le candidat Macron. « Ce temps de service militaire universel devra intervenir dans les trois ans suivant le 18^e anniversaire de chacun ».

^[2] Gabriel Attal puis Sarah El Haïry et Prisca Thevenot.

^[3] Rapport d'information du Sénat n° 406 (2022-2023) : Le service national universel : la généralisation introuvable » (mars 2023).

^[4] « Le service national universel - Un premier bilan, cinq années après son lancement », rapport de la Cour des comptes (sept. 2024).

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE 2030

LANCEMENT DU SERVICE NATIONAL

Un nouveau Service national doit voir le jour dès 2026. Celui-ci « permettra de contribuer à la sécurité collective en développant l'esprit de défense » selon l'Élysée.

Le projet avait été annoncé le 13 juillet 2025 par le président de la République^[1] : « Je crois aussi que l'on doit donner à la jeunesse un nouveau cadre pour servir, selon d'autres modalités, au sein de nos armées. » C'est désormais chose faite, mais il ne s'agira pas d'un « service militaire volontaire (SMV) » comme indiqué au mois de septembre 2025 par le Premier ministre lors de l'extinction du Service national universel (SNU), mais d'un Service national (SN) institué progressivement dès l'été 2026. Le 27 novembre 2025, Emmanuel Macron en a présenté les contours^[2]. L'évolution « de la menace nous a conduits à prendre de nouvelles décisions, a-t-il dit. Nous ne pouvons pas revenir au temps de la conscription, mais nous avons besoin de mobilisation. Mobilisation de la Nation pour se défendre, pas contre tel ou tel ennemi, mais pour se tenir prête et être respectée. »

Dans le but de constituer cette mobilisation, « un nouveau service national va

UN SERVICE VOLONTAIRE ET SÉLECTIF POUVANT DEVENIR OBLIGATOIRE

Les premières « candidatures pourront être déposées à compter de mi-janvier 2026 », a précisé Emmanuel Macron. Dès lors, « les volontaires seront sélectionnés par les armées, qui choisiront parmi eux les plus motivés et ceux qui répondent le mieux à leurs besoins. »

Pour candidater dès 2026, les volontaires doivent se rapprocher des Centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) ou consulter les sites Internet de recrutement des armées (ex. sengager.fr pour l'armée de terre), ou bien encore se signaler lors de la JDC, rebaptisée désormais Journée de mobilisation (J-MOB).

Une réponse sera apportée aux candidats au plus tard le 1^{er} juillet 2026.

Selon le ministère des Armées, ce Service national « mixte, volontaire et sélectif » n'a « aucun caractère obligatoire ».

Cependant, Emmanuel Macron a bien précisé lors de son allocution que : « en cas de crise majeure, le Parlement pourra autoriser de faire appel, au-delà des seuls volontaires, à ceux dont les compétences auront été repérées durant cette Journée de mobilisation et alors, le Service national deviendrait obligatoire. »

Une forme de mobilisation par la France de ses enfants.

être institué », poursuivant trois objectifs :
- Renforcer le pacte noué entre notre Nation et notre armée.

- Renforcer la capacité de résistance de notre Nation.
- Consolider la formation de nos jeunes.

^[1] Discours aux armées depuis l'Hôtel de Brienne (13 juillet 2025).

^[2] Discours du président de la République sur le Service national, prononcé au sein de la 27^e Brigade d'Infanterie de Montagne (BIM) de Varcès (27 novembre 2025).

LE SN EN BREF

- Nom : service national.
- Format : volontariat, et obligatoire en cas de crise majeure pour certaines compétences.
- Public concerné : jeunes de nationalité française.
- Âge : 18 à 25 ans.
- Conditions : apte médicalement et à jour de sa Journée défense et citoyenneté (JDC).
- Durée : 10 mois (1 mois de formation militaire initiale + 9 mois en unité)
- Statut : militaire.
- Rémunération : 800 €/mois brut (hors éventuelles primes), non imposable.
- Missions : de soutien, de spécialité et opérationnelles (*Sentinelle*).
- Déploiement : territoire national (métropole et Outre-mer) exclusivement.
- Avantages : 75% de réduction à la SNCF sur les lignes nationales ; hébergement et repas gratuits ; valorisation de l'expérience militaire acquise dans Parcoursup (en outre, le vœu d'affectation est conservé en cas d'année de césure effectuée au profit du SN).
- Effectifs : 3 000 volontaires en 2026 dont 80% de 18-19 ans et 20% de 20-25 ans. Objectif 50 000 volontaires en 2035.
- Budget : + de 2 Mds € sur quatre ans.

LE SNU SE MUTE EN SN

Passant sous silence l'échec de la généralisation du SNU qui n'a jamais trouvé ni sa cible ni bénéficié d'un budget adapté, Emmanuel Macron a préféré évoquer une mutation de son projet lancé en 2017 : « *Là où nous soutenions l'ambition d'un service national universel pour conforter la cohésion au sein d'une classe d'âge, l'accélération des crises, le durcissement des menaces me conduisent à proposer aujourd'hui un service national purement militaire qui, sans être universel, peut engager toute une génération* », a-t-il déclaré.

« Ils serviront sous statut militaire, seront dotés d'un uniforme, d'une solde, d'un équipement. »

[Emmanuel Macron – Annonce du Service national, 27/11/2025]

Le Service national dont les premières incorporations auront lieu entre septembre et novembre 2026, s'effectuera en effet « *au sein des armées et sera piloté par le seul ministère des Armées* ».

50 000 VOLONTAIRES EN 2035

Les effectifs du Service national progresseront au fil des années, avec d'abord l'enrôlement de 3 000 jeunes en 2026 pour atteindre 10 000 en 2030. « *L'ambition que je porte pour la France, a dit Emmanuel Macron, est d'atteindre 50 000 jeunes en 2035* », soit l'équivalent de 40 à 50 régiments.

L'armée de terre sera la principale bénéficiaire



© DR

ciaire de ce nouveau dispositif avec l'engagement espéré dès 2026 de 1 800 volontaires ainsi que de 600 pour la Marine et 600 pour l'AAE.

À partir de 2027, les volontaires pourront aussi demander une affectation « *au sein de la Gendarmerie nationale, de la Brigade des sa-*

peurs-pompiers de Paris et du Bataillon des marins-pompiers de Marseille, qui sont également sous statut militaire », a souligné le président de la République.

À l'issue de leur temps sous les drapeaux, le ministère des armées précise que les jeunes ayant effectué leur SN seront automatiquement versés dans la réserve opérationnelle de disponibilité (RO). ■

« Un modèle hybride d'armée va bel et bien apparaître qui correspond aux menaces et aux risques qui sont devant nous, rassemblant des jeunes du service national, des réservistes et l'armée d'active. »

[Emmanuel Macron – Annonce du Service national, 27/11/2025]

UNE QUESTION DE BUDGET

Le président de la République a indiqué que le Service national sera financé par l'actualisation de la Loi de programmation militaire 2026-2030, « *qui prévoit un budget supplémentaire de plus de 2 milliards d'euros* » à destination du SN*. Cette enveloppe devrait notamment permettre de « *construire des hébergements, des infrastructures pour que les jeunes soient accueillis correctement dans les garnisons et dégager progressivement un nombre suffisant de cadres pour former et commander ces jeunes* ».

Si dans un communiqué le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a salué l'annonce de la création d'un service militaire volontaire, il a aussi regretté que « *cette annonce n'ait pas fait l'objet d'un échange préalable avec le Parlement, alors même que se déroulent les débats budgétaires* ».

* En octobre 2024, par la voix de sa porte-parole, le Gouvernement avait reconnu que « *la situation financière telle qu'elle est aujourd'hui ne [permettait] pas la généralisation du SNU à l'horizon 2026* ». On parlait alors d'un coût de fonctionnement annuel se situant entre 3,5 et 5 Mds € pour quelques semaines de séjours de cohésion notamment.

MARCHE DE NIMÈGUE 2025

10 ANS DE DÉLÉGATION POUR L'UNOR

En 2025, la Délégation UNOR à la Marche de Nimègue a fêté ses 10 ans : expérience et volonté marquent ce bel anniversaire.

En 2015, forts de dix ans d'expérience pour les sports, raids et marches avec l'Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air et de l'espace (ANORAAE), le défi était de répondre aux souhaits des autorités civiles et militaires néerlandaises, avec le président de l'UNOR.

Français et Américains étaient trop nombreux aux « *small contingent* » accueillant les marcheurs sans Délégation. En lien avec l'attaché de défense à La Haye (Pays-Bas) et la délégation interarmées aux réserves (DIAR), la mission de l'UNOR évolue. La France devient délégation, aidée par le STAFF néerlandais. Ce statut implique autonomie, ravitaillements, STAFF, officier de liaison, soutien SAN, musique militaire.

Par l'apport de moyens des unités sélectionnées, mutualisés, les solutions pro-

fitent à tous. Les GSBdD de Toulouse, de Mérignac, puis la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), les GSBdD parisiens contribuent à la manœuvre. Un à deux bus partent de Paris afin de réduire le risque routier ; des barnums, des lits picots sont prêtés par l'ANORAAE, des achats sont effectués par carte METRO... chacun investi pour participer.

L'activité gagne en notoriété. Après la présence fugace des années 80, les 30 réservistes en 2006 ; un véritable contingent interarmées est aligné.

■ 2015 : 230 marcheurs dont un handisport, 15 équipes, 10 SAN, 9 ravitailleurs, 4 STAFF bénévoles au camp.

■ 2025 : 355 marcheurs, 24 équipes,



© DR

5 bénévoles STAFF renforcés d'un CRP, 22 ravitailleurs, 3 soutiens SAN. La France est l'une des plus importantes délégations après les Néerlandais, les Britanniques, les Américains, les Scandinaves et les Allemands.

L'UNOR travaille en coopération avec l'EMA, ses contacts désignés, SCA ou SSA. Il ne manque plus qu'une musique pour le défilé final.

UNE ÉPREUVE PLEINE DE VALEURS

L'épreuve est invariable : 4 jours de marche « en trèfle », 3^e mardi de juillet, sac à dos de 10 kg minimum. Le but est de tous rallier l'arrivée. La médaille d'équipe matérialise la réussite collective.



© DR

La délégation 2025 comptait deux officiers généraux dans ses rangs.



Délégation Nimègue UNOR 2015 et le staff au premier plan en compagnie de l'AD et de l'IGA, chef de délégation.

Cependant, le regard des armées sur cette « vieille marche de l'infanterie néerlandaise » a changé. On y relève des qualités amenant à la validation de l'épreuve :

- Le devoir de mémoire : l'aspect historique est indéniable. Traités commerciaux de Nimègue (1678), Kapelle (16/05/1940), Wassenaar (Codo TREPEL 28/02/1944) opérations *Amherst* (04/1945 : 700 SAS des 2^e et 3^e RCP) ou *Market Garden*. Les lieux de mémoire jalonnent le parcours, dont le fameux pont de Nimègue, avant le « pont trop loin » d'Arnhem. Au total,

plus de 600 Français ont donné leur vie pour les Pays-Bas : 229 reposent à Kapelle.



Édition 2023 : en tête de la délégation, le GCA Lhernette (équipe Air/ZDSO) en compagnie du COL (R) Thierry Darney, responsable des activités "marches" à l'UNOR.

- La préparation opérationnelle, le *leadership*, la cohésion, le dépassement de soi, la militarité : l'épreuve est aujourd'hui une contribution à la préparation opérationnelle de certaines unités. Ces jours de marche favorisent les échanges entre unités françaises mais aussi les échanges informels, linguistiques et sportifs dans un cadre OTAN.

FIERTÉ ET LEUR SOURIRE DERRIÈRE LES DRAPEAUX

Enfin, le défilé au départ du camp Charlemagne sonne comme une délivrance. Tous affichent leur fierté, leur sourire sous le drapeau, malgré les douleurs. La liesse populaire des milliers de spectateurs nous porte jusqu'aux tribunes des autorités royales et militaires de haut rang.

En septembre, l'organisation 2025 se termine avant d'enchaîner immédiatement vers l'édition suivante. Rendez-vous le 15 juillet pour le départ de l'édition 2026. ■

L'UNOR AU CŒUR DU RAYONNEMENT MILITAIRE ET DE LA FRATERNITÉ INTERNATIONALE

La Marche de Nimègue, événement emblématique des Pays-Bas, illustre chaque année la capacité unique de rassemblement entre civils et militaires venus du monde entier. Plus de 45 000 participants, civils et militaires, s'y retrouvent dans une atmosphère festive et solidaire, créant ainsi une véritable fête nationale sans équivalent.

Pour les armées de l'OTAN, cette marche représente bien plus qu'un défi sportif : elle est un symbole de cohésion, d'endurance et de fraternité d'armes entre les militaires d'active et de réserve. C'est aussi une occasion privilégiée de renforcer les liens entre les nations alliées, d'échanger sur les valeurs communes et de cultiver l'esprit d'équipe.

Depuis plus de dix ans, les armées françaises confient en toute confiance à l'UNOR l'organisation de la participation française à cet événement majeur. Sous la conduite du colonel (R) Thierry Darney, les équipes de réservistes de l'UNOR jouent un rôle central en participant activement au rayonnement de la France au sein de la communauté militaire internationale de l'OTAN.

La fierté de l'UNOR est immense d'être au cœur de cette mission, de représenter les armées françaises et de contribuer à l'esprit de camaraderie internationale qui anime la Marche de Nimègue. Par leur engagement, les équipes de l'UNOR témoignent du professionnalisme et de la vitalité de la réserve militaire, tout en tissant des liens durables avec leurs homologues étrangers.

À travers la Marche de Nimègue, l'UNOR confirme ainsi son rôle historique et sa capacité à fédérer, au-delà des frontières, tous ceux qui partagent les valeurs de défense, de solidarité et d'engagement au service de la paix.

Aux équipes de l'UNOR, merci et respect.

MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza,
président de l'UNOR

LA VIE DE L'UNOR

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO - PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNOR

IN MEMORIAM

STÉPHANE, REPOSE EN PAIX

Le lieutenant-colonel (H) Stéphane De Pauw nous a quittés le vendredi 19 septembre, dans l'après-midi. Le cœur de Stéphane s'est arrêté de battre ; il en avait décidé autrement et emportait notre ami. Notre fidèle camarade s'en est allé sans souffrance, assis à son bureau où il travaillait toujours et encore.

Les obsèques de Stéphane De Pauw ont eu lieu le jeudi 2 octobre en l'église Sainte-Thérèse-des-Richardets à Noisy-le-Grand (93) où il vivait avec sa compagne. Peut-on même imaginer le vide qu'il laisse à ses proches ?

Les mots nous paraissent alors dérisoires devant la violence d'un tel retournement de vie. Son corps repose dans le caveau de la famille, au cimetière du Père-Lachaise.

Stéphane, quatre jours plus tôt, le lundi soir, avait rassemblé nos amis pour dîner dans un restaurant proche de son travail. Il m'avait offert un recueil de « *Chants de France* », reprenant ceux que nous avons chantés dans les régiments ou sur les bases aériennes, avec ces mots : « *Des actions communes, Des valeurs communes, Une belle amitié* ». Cette dédicace a les couleurs d'une transmission.

C'est une carrière militaire peu commune qu'a vécu, ce réserviste presque hors du commun. Intégrant des entreprises de différents corps de mériter, il resta cependant fidèle à l'esprit des EOR qu'il effectua

dans l'armée de terre, puis franchit tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel.

Mais c'est au sein des associations qu'il a développé ses qualités d'homme de



De gauche à droite : CF (R) Pierre Jayr, président de la Région UNOR Île-de-France et président de l'AOR de Paris, CNE (H) Michel Degraeve, porte-drapeau de l'AOR de Paris, LCL (H) Hervé Blasquez, trésorier général de l'AORP, COL (H) Hervé Boca, ancien trésorier général de l'UNOR et ancien président de l'AOR de Paris, CBA (R) Christophe Soulard, président de l'AOR 94 et porte-drapeau de l'UNOR, LCL (R) Philippe Ribatto, Président d'honneur de l'UNOR, CNE (H) Bruno Allart, porte-drapeau de l'ANRAT, COL (R) Philippe Montalbot, ancien 1^{er} vice-président de l'UNOR et président des régions, SLT (R) Jonathan Tessier, secrétaire général de l'ANORI et porte-drapeau de la Région UNOR Auvergne par suppléance, CBA (H) Georges Cautier, président de la Région UNOR Auvergne, COL (R) Laurent Tourtois, président de l'UNPRACSEO.



© UNOR

Le lieutenant-colonel (H) Stéphane De Pauw nous a quittés le vendredi 19 septembre 2025.

contact, pragmatique avec un sens des organisations sur le terrain. Depuis onze ans, il était membre du bureau national de l'UNOR.

À l'UNOR, nous connaissions Stéphane rieur et malicieux qui portait avec gravité l'étendard de nos valeurs héritées de nos anciens. Il avait l'âme de l'UNOR en lui-même, et m'avait accueilli lorsque je fus élu le 1^{er} avril 2017.

Il avait connu mon prédécesseur, le colonel (H) Jacques Vitrolles qui depuis nous a quitté. Dans le premier bureau que je réunissais, il était à mes côtés, un secrétaire général, maîtrisant les comptes-rendus, avec son binôme complice et ami Laurent (Tourtois), le verbe respectueux et agréable, toujours soucieux de la préparation des moments festifs qui suivaient les réunions !

Nos relations ont évolué ; nous nous sommes découverts et jamais lâchés. Une complicité est née, un binôme s'est installé pour aller sur le terrain redonner « Foi et Panache » à ceux qui ne se renouelaient plus.

À l'AG du 6 avril 2024, il fut élu à l'unanimité, et pris le titre de Premier vice-président et président national des organisations territoriales interarmées.

Consécration, le lion était lâché. En six mois, sept présidents de régions UNOR furent ainsi remplacés. Le sens de l'engagement, les actions de rayonnement furent relancés, toujours soutenus par le duo de compétences que nous formions, alliant coups de fil, et discussions prolongées autour d'un café. Il savait mettre la main dans les tâches ingrates pour assumer des missions qui peuvent souvent se résumer par la phrase de Jean Bodin : « *Il n'est de richesse que d'hommes* ».

Après huit années de présidence nationale, je suis parti et je souhaite remercier les quatre mousquetaires de l'équipe historique : Stéphane, Sébastien (secrétaire général) et Jean-Michel (trésorier), avec lesquels j'ai eu le plaisir et l'amitié de travailler, qui ont fourni un travail remarquable avec des compétences croisées, sans redondance, qui ont assuré la ligne stratégique depuis 2024.

Souvenons-nous que Stéphane faisait vivre notre maillage associatif, avec bienveillance et loyauté.

Dans sa 68^e année, il est parti par le haut, injustement certainement, mais happé par son destin. Nous étions dans le ton juste pour faire évoluer les associations territoriales afin qu'elles redeviennent le poumon de nos réserves et la légitimité renouvelée de l'UNOR.

Le meilleur hommage que nous pouvions lui rendre était d'être réunis, près d'une centaine, ce matin du 2 octobre, aux cotés de ses proches, à la lumière de nos étendards. Les quatre drapeaux de l'UNOR sont placés dans le cœur, et quinze camarades de réserves que tu as tellement connus, ta famille de l'UNOR, était là, pour ton dernier voyage.

Je n'oublie pas nos valeureux porte-drapeau, de l'UNOR, de l'ANRAT, de l'ANORAAE, et de la Région UNOR Auvergne, fidèles serviteurs de nos fiertés qu'il appréciait tant et que j'ai remerciés chaleureusement.

Nous perdons un excellent camarade, un homme juste et fidèle en amitiés. Il savait fédérer et rassembler, son humour et son enthousiasme contagieux ont marqué ceux qui ont croisé sa route. Son engagement était remarquable et méritant. Il repose désormais en Paix après une vie de tumultes et d'espoir, enveloppé de notre amitié et du respect pour « *l'homme bien* » qu'il fut. ■



© DR

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU COLONEL (H) PHILIPPE LATASTE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL ET PRÉSIDENT DES ASSOCIATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

LA MISSION CONTINUE !

Chers réservistes, chers camarades,
Le 8 novembre dernier, le collège des administrateurs territoriaux de l'UNOR m'a élu premier vice-président, président national des associations territoriales interarmées, pour succéder à notre camarade Stéphane De Pauw, subitement disparu. La mission continue.

Prenant en charge cette fonction, j'en mesure le poids au sein d'une Union qui trouve dans son maillage territorial un des fondements historiques de sa légitimité et qui fait du renforcement de ses régions un axe fort de ses engagements. Aujourd'hui, cette responsabilité prend par ailleurs une dimension particulière alors que le développement de ce capital est plus que jamais un enjeu essentiel dans les temps que nous traversons.

C'est en effet dans une relation de proximité avec les responsables des associations présentes sur nos territoires que notre Union peut vivre et avancer dans la poursuite de ses buts et la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée.

Chacune de nos associations territoriales a son histoire, souvent ancienne, et sa compréhension du milieu au sein duquel elle s'insère. Toutefois, au-delà de cette diversité, toutes, qu'elles soient plus ou moins proche d'une unité militaire, doivent être auprès de nos concitoyens des relais d'opinion de confiance, au service de l'esprit de défense et du lien armées Nation.



Cette tâche essentielle sera assurée et développée.

Par ailleurs, dans le cadre d'orientations fortes fixées par le président de l'Union, il m'appartient de porter la démarche de fiabilisation de ce réseau territorial autour d'une subsidiarité renforcée des régions. Ces dernières doivent ainsi se renforcer pour devenir des pôles de référence et de gestion décentralisée, bénéficiant d'un véritable transfert de compétences et de moyens.

Cette démarche doit s'engager sur la base d'un dialogue confiant avec les différents acteurs territoriaux, pour en consolider les bases opérationnelles qu'il s'agisse notamment de définir des modalités d'allocation de ressources au niveau territorial et du suivi des projets associés ou de donner à

nos instances régionales une personnalité juridique, outil au service de leur mission.

Je ne doute pas que nos responsables régionaux et zonaux seront à mes côtés pour faire aboutir cette démarche, mobilisés pour faire vivre et se développer notre réseau territorial, entretenir, dans un esprit de collégialité, un dialogue régulier avec les associations présentes sur leur territoire, les soutenir et appuyer les projets qu'elles portent, seules ou collectivement. Ils sont, de même, à leur niveau les porte-paroles de ce tissu associatif auprès des autorités civiles et militaires, ainsi que les représentants de l'Union auprès d'elles.

Enfin, face « au défi de l'arrière », si une crise majeure devait se produire, nos territoires seront au cœur de la résilience de la Nation et de préservation de la cohésion nationale, qui en est centre de gravité de la Nation. C'est donc au plus près de nos concitoyens, dans leurs espace de vie au quotidien, que nous devons assurer nos missions et maintenir notre présence. La prise de conscience de cet enjeu nous oblige et doit nous convaincre d'agir.

Ayons en tête ce que Michel Debré écrivait en préambule du Livre Blanc sur la défense nationale de 1972 : « *La dissuasion, si elle est nucléaire, est aussi populaire* ». Que ceci puisse nous inspirer et nous guider pour marcher ensemble en « enfants de la Patrie ». ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Armée & Défense
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



BIO EXPRESS DE PHILIPPE LATASTE

Colonel honoraire (demande de réintégration dans la ROI en cours), 67 ans, marié, deux enfants. Diplômé de l'Institut d'étude politique de Bordeaux, titulaire d'un master en droit public fondamental (Bordeaux) et d'un master de Défense (Paris II). Chevalier de l'Ordre national du Mérite, titulaire de la Médaille d'or des services militaires volontaires.

■ Fonctionnaire en administration centrale du ministère chargé de l'Économie, des finances et du budget (1980-2021). Différents postes occupés, particulièrement en matière de transformation de la gestion publique et de politique RH. Dans ces domaines, missions de coopérations internationales pour le compte d'Expertises France. Auteur d'un ouvrage sur la transformation des organisations : *Oser la permaculture, la transformation des organisations* (L'Harmattan, 2020).

■ Réserviste issu du contingent (79/12). Service militaire en tant qu'aspirant au sein de l'armée de l'Air, immédiatement suivi d'un engagement dans la réserve, en unité de protection jusqu'à commander un escadron de protection de réserve (EPR). Ayant parallèlement rejoint l'Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air et de l'espace (ANORAAE), premiers engagements au sein du Groupe Jeunes conduisant à des réflexions sur les bases aériennes dans leur environnement. Ces travaux ayant retenu l'attention de l'inspecteur des réserves et de la mobilisation de l'armée de l'Air, affectation auprès de l'état-major de cette armée, afin de travailler sur la politique de rayonnement.

Jusqu'en 2021, différents postes d'affectation rattachés à l'officier général chargé des réserves au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace concernant des dossiers relatifs à la politique des réserves, abordés tant du point de vue juridique que budgétaire.

Dans le cadre international, suivi des travaux et participation au sein d'une instance réunissant les officiers généraux et supérieurs, responsable des réserves de différentes armées de l'air. Organisation d'une séminaire international de leadership en relation avec cette instance (2017) et participation au comité de pilotage de l'exercice national Air Raid.

Différentes responsabilités associatives exercées au niveau national de l'ANORAAE : délégué jeunes, 1^{er} vice-président, président national (2010). Depuis 2021, actif en région Aquitaine au sein d'un secteur, en relation avec les activités aéronautiques, spatiales et de défense. Depuis 2022, président du Conseil de région Aquitaine de l'UNOR. Référent Trinôme académique pour l'association des auditeurs IHEDN Aquitaine.

Dans le cadre de la Confédération Interalliés des Officiers de Réserve (CIOR), après un passage par le *Young Reserve Officers Workshop* (YROW), (1991) et une participation aux travaux de la commission civilo-Militaire (CIMIC), intégration au comité du Partenariat Pour la Paix (PPP). À ce titre, de 1994 à 2005, suivi de l'ensemble des initiatives de la CIOR relative à ce partenariat et liens avec l'État-major des armées (CEMA). Au sein de la délégation française, après avoir occupé la fonction de secrétaire général, exercice du mandat de vice-président France au cours de la présidence internationale italienne (2002 à 2004).

L'ASUNOR



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

■ d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;

■ d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

RENCONTRE AVEC UNE DESSINATRICE

« **UNE ADMIRATION** SANS LIMITES POUR LES MILITAIRES »

Lauriane Philippon, alias Calvaire Drach, est dessinatrice et graphiste. Très engagée sur les réseaux sociaux et active lors des salons, elle s'est spécialisée dans l'imagerie militaire, mettant en lumière tant le patrimoine des armées que les hommes et femmes de la Défense.



© Lauriane Philippon

On vous voit très présente sur Instagram notamment, mais finalement on vous connaît peu. Qui êtes-vous ? Parlez-nous de votre parcours d'artiste...

Merci pour votre intérêt ! Je suis dessinatrice freelance spécialisée dans l'imagerie militaire, et réserviste pour la Marine nationale. Mon quotidien, c'est d'accompagner les unités dans leur

communication : affiches pour des portes ouvertes, patches pour des services, ou illustrations mettant en valeur un produit phare d'un industriel de la défense.

Mes grands-parents ont baigné dans ce milieu, et cette fascination ne m'a jamais quittée. Au lycée, je me renseignais déjà pour m'engager comme graphiste, mais à l'époque, la seule voie possible était officier communication. En rencontrant mon mari, officier de marine, j'ai découvert pleinement la Marine nationale. Les premiers contrats sont arrivés grâce à des amis, puis les réseaux sociaux et le bouche-à-oreille ont pris le relais.

Aujourd'hui, je navigue entre mon bureau et la base navale, où je mets mon art au service de ceux qui protègent les nôtres.

D'où vient votre pseudonyme Calvaire Drach ?

C'est un pseudo qui a la qualité de marquer les esprits ! Au début de ma carrière, je dessinais pour des groupes de musique extrême, un univers où les pseudos décalés sont la norme. « Drach », c'est le nom

Vous êtes aussi réserviste opérationnelle. Comment et pourquoi avez-vous embrassé la carrière militaire sous ESR ?

Quand on m'a proposé de rejoindre la réserve, j'ai d'abord hésité. J'ai une admiration sans limites pour les militaires, mais je me demandais si mon côté artiste et libre pouvait s'accorder avec la discipline du milieu. Finalement, j'ai été convaincue par l'idée de créer ma propre spécialité au sein de la réserve, pour servir la France à ma manière. Et quel bonheur d'avoir dit oui ! Ici, on me

fait confiance, on m'encourage à innover, et je me sens plus libre dans ma créativité que jamais. Le marketing chez nous est très loin de l'idée que l'on peut s'en faire *a priori*.

Votre travail est essentiellement orienté sur des thématiques défense-sécurité, pourquoi ce choix ?

Ce milieu me fascine sous tous ses angles : l'esthétique des uniformes et des équipements, la technologie, l'ardeur qui anime les femmes et les hommes de la Défense. Ce qui me touche le plus, c'est leur engagement. Ils incarnent une certaine idée de la France, celle où protéger les siens passe avant tout.

Ils n'intellectualisent pas toujours leur engagement, mais d'une façon ou d'une autre, ce sont des gens exceptionnels qui portent des valeurs bien au-delà du monde civil.

Vous n'avez pas encore illustré le champ de bataille, montré l'horreur, la mort et les ruines : est-ce un sujet qui vous tente ou bien que vous refusez d'aborder ?

C'est un sujet qui m'intéresse beaucoup, mais je ne me sentirai légitime à le montrer qu'à partir du moment où je l'aurai vu. J'espère ne jamais avoir l'occasion de voir l'horreur et la mort, surtout s'il s'agit de celles de mes camarades.

En revanche, concernant le champ de bataille, j'avoue attendre impatiemment les occasions de partir en OPEX : être au plus près d'eux, même sans combattre, pour mieux rendre hommage à leur quotidien.

Que préférez-vous : le travail sur commande ou bien imaginer librement votre sujet ?

Malheureusement, je n'ai plus beaucoup de temps pour travailler sur mes propres sujets ! Ce n'est pas toujours simple, car la liberté dans ce domaine n'existe pas vraiment : la moindre erreur dans la composition, les uniformes ou le réalisme des lieux peut complètement sortir le spectateur averti du dessin. La contrainte devient alors une source d'inspiration : transformer une idée en image forte, tout en restant fidèle à l'esprit du commanditaire.

Y a-t-il des demandes récurrentes de la part des personnes qui vous passent commande ?

Les patches reviennent quotidiennement. C'est un sujet amusant, car on est souvent dans l'intimité de l'unité qui passe la commande (via une histoire, une blague...). Mais ce sont, par définition, des dessins très simples, et ce n'est pas ce dans quoi je m'épanouis le plus. C'est dans les projets ambitieux, riches en détails et en symboles, que je m'épanouis vraiment.

© Lauriane Philippon



© Lauriane Philippon

Êtes-vous une illustratrice qui a toujours un carnet et un crayon en poche pour esquisser la moindre idée, ou bien une illustratrice qui se sert de son téléphone portable pour photographier des personnes, des scènes, des lieux, etc. ?

Les deux ! En plus de mon carnet dans lequel je fais des croquis et note beaucoup de choses, j'utilise mon téléphone pour filmer (quand c'est possible) et mon appareil photo pour avoir des modèles pour mes dessins ou pour être utile en tant que modeste reporter image lors de divers déplacements.

Vos illustrations sont déclinées en affiches, patches, tee-shirts... Est-ce d'abord un moyen de vivre matériellement de votre art, ou bien est-ce une façon de faire vivre votre travail au travers de tous ces supports ?

Un peu des deux. Ma boutique en ligne, Drach Studio, est née des demandes des marins. J'y développe des designs qui me tiennent à cœur, ou qui émergent de collaborations avec des unités. C'est une façon de prolonger l'aventure de ce que je découvre en unité.

Vous travaillez avec une palette graphique, pourquoi ce choix ? Malgré cela, travaillez-vous aussi « à l'ancienne » avec une feuille de papier et des crayons ? Une toile et des pinceaux ?

Ce que je préfère, c'est travailler sur papier, mais le rendu pour la communication ne me satisfait jamais pleinement. En effet, il est plus pratique de dessiner sur tablette, où les changements et adaptations aux différents supports sont bien plus fluides.

L'IA est au cœur des avancées technologiques et aussi des polémiques. L'utilisez-vous pour votre travail ? Avez-vous la crainte qu'elle s'empare de votre œuvre ? Pensez-vous qu'elle remplacera un jour les illustrateurs comme vous ?

J'avoue que je vois tout cela d'une façon très stoïque. L'IA commence déjà à remplacer une partie de mon travail. Le problème avec son utilisation, c'est qu'elle uniformise les productions. Elle ne vous permettra pas de vous démarquer des autres unités ou entreprises si elle n'est pas utilisée correctement. Pour ma part, je l'utilise régulièrement sur des points très précis, comme mes gammes colorimétriques ou la position d'un personnage quand je n'ai pas de modèle sous la main. Je m'en sers également pour faire de l'animation ou pour apporter des modifications à des photos. Ça doit rester un outil, et non une fin en soi.

Aimeriez-vous devenir peintre des armées ? Qu'est-ce que cela représenterait pour vous ?

J'ai eu l'honneur d'être exposée au salon des peintres officiels de l'armée de terre il y a quelques années, et je serai à celui de la Marine en mai. Pour moi, ce titre serait une consécration, de nouvelles opportunités et une façon de plus de casser les barrières pour découvrir les recoins de l'institution. Ce titre me permettrait également... de ne plus porter de galons... hahaha ! Je ne suis que lieutenant dans la réserve, mais je constate que cela freine souvent mes interactions avec les militaires. Mon caractère avenant fait que les barrières tombent vite, mais ça prend plus de temps.



Avez-vous déjà envisagé la bande dessinée ou bien d'illustrer des publications (presse, livres, livres jeunesse...) ou bien encore des jeux (cartes, de société...)?

La bande dessinée m'attire de plus en plus. J'ai quelques idées, mais rien de très mature pour le moment. Affaire à suivre !

Au-delà des références aux armées, on retrouve aussi parfois dans vos travaux des renvois à l'héritage commun des Français, enluminés par les trois couleurs nationales. Cela fait-il partie de « votre marque de fabrique » ?

Effectivement, l'intérêt pour les armées vient d'abord de ce qu'elles défendent au prix le plus cher. Mon pays, la France et l'Europe sont pour moi, depuis des siècles et pour encore des millénaires, le phare de l'humanité. Rien n'a plus de valeur que nos libertés, la beauté de ce que nous avons construit, l'intelligence de notre nation qui a créé Notre-Dame de Paris et le

Concorde, *Les Misérables*, l'impressionnisme et les Lumières.

Si vous deviez illustrer le thème « la réserve opérationnelle » ; quelle image, quel graphisme vous viennent à l'esprit ?

Ce qui me vient à l'esprit, c'est la double identité. Le civil, étudiant, salarié ou fonctionnaire qui prend du temps pour servir en tant que renfort ou spécialiste. Il passe de sa vie quotidienne à l'uniforme pour venir se ranger au côté de ses camarades d'active et leur apporter un soutien indispensable. ■



RETROUVEZ CALVAIRE DRACH SUR...

- Site web : <https://www.calvairedrach.com>
- Réseaux sociaux :
 - Instagram : [@calvairedrach](https://www.instagram.com/calvairedrach)
 - X (Twitter) : [@calvairedrach](https://www.twitter.com/calvairedrach)
 - LinkedIn : [Lauriane \(Calvaire Drach\)](https://www.linkedin.com/in/lauriane-philippon-calvaire-drach)

CULTURE

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

LU POUR VOUS



AU-DELÀ DU SECRET

L'entrée en matière de ce roman est assez étonnante et adapte très certainement des faits réels. En effet, en 2016, un ancien agent des services secrets soviétiques, Igor Atamanenko, révélait à la presse russe que Joseph Staline, faisait observer les selles de son

opposant chinois, Mao Zedong. C'est Lavrenti Beria qui avait été chargé de monter une cellule spéciale.

Dans l'ouvrage de Pierre Boussel, c'est Abdallah qui est chargé de recueillir l'urine et les selles du leader égyptien Hosni Moubarak. Il les transmet ensuite via une boîte aux lettres mortes au Mossad, sans oublier de donner un autre prélèvement à la DGSE. Il prend contact avec ses référents, Mathieu et Louisa, en se faisant passer pour un fonctionnaire véreux cherchant à arrondir ses fins de mois en jouant les guides d'occasion au Caire.

Les deux agents sont officiellement en voyage de noces. Les trois se rejoignent près du monastère de Saint-Simon, à proximité d'un bidonville popularisé par Sœur Emmanuelle, un classique des tour-opérateurs. La rencontre a lieu dans un ancien abattoir et les échanges entre les deux Français et l'Égyptien manque de tourner au vinaigre.

Le binôme d'agents clandestins va rentrer en France pour repartir vers d'autres destinations tout aussi exotiques et géopolitiquement tendues. Sur fond du printemps arabe, Pierre Boussel fait plonger le lecteur au cœur du quotidien de deux espions, avec leurs codes, leurs états d'âme, leurs peurs, leurs joies. L'auteur des *Confessions de l'ombre* (2013) livre une nouvelle fois une approche intimiste et réaliste du métier d'agent du renseignement. ■

Un ouvrage d'autant plus captivant et passionnant qu'il s'inspire de faits réels.

AUTEUR : PIERRE BOUSSEL
Mareuil Éditions - 18 €



LES KHAZARS

En France et en Espagne, il est une question qui taraude les historiens et les linguistes : d'où vient la langue basque ? En effet, malgré des années voire des décennies d'études, la réponse demeure floue sinon mystérieuse, les chercheurs allant jusqu'à sonder l'ADN !

Le scénario est quasiment

identique pour le peuple Khazar. Ils « *ont probablement écrit leur langue. On connaît un certain nombre d'inscriptions rédigées dans un alphabet runique* ». Cependant, à la différence de Basques, cette civilisation s'est éteinte et les chercheurs en sont réduits à « *interpréter les contradictions des auteurs anciens* ». C'est qui explique aussi la difficulté à retracer l'histoire de ce peuple nomade et guerrier de langue turque.

Les historiens ne parviennent pas à s'accorder sur l'apparition des Khazars en tant que peuple ou comme entité politique : V-VI^e siècle ? ou bien plus tard ? VII^e-VIII^e siècle ? Selon certains, les Khazars auraient été indépendants dès 626. Pour d'autres, cette civilisation est issue de la région de la Bersilie (Bersilie ou Barsalie). Une chose est certaine : ce peuple a livré de nombreuses batailles pour étendre son domaine territorial et son aire d'influence qui couvrait une grande partie de l'Europe centrale comprenant une partie orientale de l'actuelle Turquie, le Nord de l'Iran et de l'Irak, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Sud de la Russie, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan.

Le Kaghanat (état, protectorat) khazar a existé environ trois cents ans, de la fin du VII^e à la fin du X^e siècle au moins. Ce qui est une existence honorable pour un État nomade. ■

Une très belle étude historique sur ce peuple de guerrier qui a disparu de la mémoire collective et que Iaroslav Lebedynski nous fait revivre.

AUTEUR : IAROSLAV LEBEDYNSKI
Lemme Edit - 20 €



TRACER DES FRONTIÈRES

Napoléon avait l'habitude de dire que la « *politique d'un pays réside dans sa géographie* ». Pour le célèbre théoricien Carl von Clausewitz, « *la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens* ». Par conséquent, il n'est pas étonnant que les frontières et les revendications de territoires se

retrouvent au cœur des conflits. C'est souvent, la première cause (légitime ?) des affrontements entre pays, bandes rivales, ethnies, petites et grandes puissances.

Il n'est que de constater l'actuel conflit israélo-palestinien pour la Bande de Gaza, les tensions nées de la volonté Pékin de récupérer Taïwan, des relations diplomatiques très houleuses entre le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie sur le Sahara occidental. Tous ces territoires et bien d'autres (Chypre, Kaliningrad...) sont scrutés, décortiqués et analysés avec finesse et perspicacité par deux professeurs en classes préparatoires. Leurs choix sont naturellement emblématiques parce que les divisions parfois arbitraires des territoires d'hier alimentent à des degrés variables les conflits d'aujourd'hui.

C'est le cas des territoires revendiqués par les Touaregs pour créer leur Azawad sur fond d'islamisme radical au sud de l'Algérie, au nord du Mali et au nord-Niger.

David Périer et Jean-Baptiste Veber détaillent aussi des conflits plus confidentiels comme celui du désert d'Atacama qui relève pour l'essentiel de la souveraineté chilienne, mais qui prive la Bolivie d'un accès à la mer perdu en 1884. Tout aussi intéressante est l'analyse que les deux auteurs ont rédigée sur les frontières maritimes et les réserves amérindiennes. ■

Sources de tensions et de conflits de basse intensité pouvant dégénérer en haute intensité, les frontières restent au fil des siècles le tout premier des « casus belli ».

AUTEURS : DAVID PÉRIER ET JEAN-BAPTISTE VEBER
Novice éditions - 21,90 €



De gche à drte : Jean-Michel Mota, Jean-Philippe Durrieu DuFaza, le général François Lecointre et Philippe Ribatto.

REMISE DU PRIX SPÉCIAL DU JURY AU GÉNÉRAL FRANÇOIS LECOINTRE

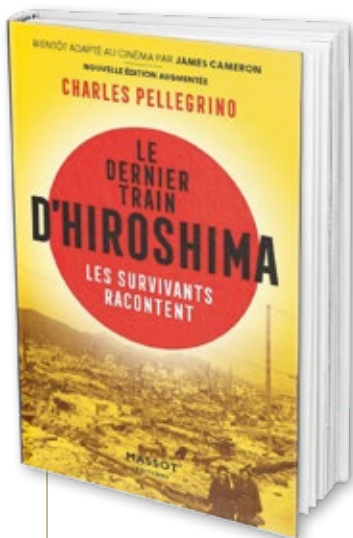
Une délégation de l'UNOR, composée du président, Jean-Philippe Durrieu DuFaza, de l'ancien président, Philippe Ribatto, du trésorier adjoint, Jean-Michel Mota et du délégué national à la communication, Christophe Soulard, ont remis le mardi 9 décembre à la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, le prix spécial du Jury, au général François Lecointre, grand chancelier en exercice. Celui a été récompensé pour son ouvrage *Entre Guerres*, paru chez Flammarion.

Dans ce superbe ouvrage d'une grande hauteur d'esprit, l'ancien CEMA interroge sur la part sombre enfouie au plus profond de chacun, en particulier le désir de vengeance et cette violente animalité qui sommeillent et peuvent surgir à chaque instant, sous le feu. Il exhorte aussi à se souvenir des valeurs qui forgent le soldat : dignité, honneur, patrie, bravoure, don de soi, fraternité, etc.

Le Grand chancelier, très honoré de cette récompense, a invité la délégation à visiter les lieux chargés d'histoire. ■



Christophe Soulard fait l'éloge de l'ouvrage publié par le général Lecointre.



LE DERNIER TRAIN D'HIROSHIMA

Un débarquement des forces américaines sur la sol japonais aurait coûté de trop nombreuses vies à leurs soldats. Les états-majors avaient calculé que l'invasion du Japon jusqu'à la victoire totale coûterait entre 220 000 et 500 000 morts américains. Le déclenchement

de l'arme nucléaire devenait inéluctable.

Harry Truman décida donc de frapper deux fois : d'abord à Hiroshima le 6 août 1945 et ensuite à Nagasaki, trois jours plus tard.

Charles Pellegrino, auteur de livres à succès comme *Titanic*, retrace dans ce volumineux ouvrage (650 pages) l'histoire de la trentaine de survivants qui ont fui Hiroshima et ont rejoint en train, Nagasaki avant de subir une deuxième apocalypse nucléaire. On les appelle les *hibakusha* (personne affectée par la bombe).

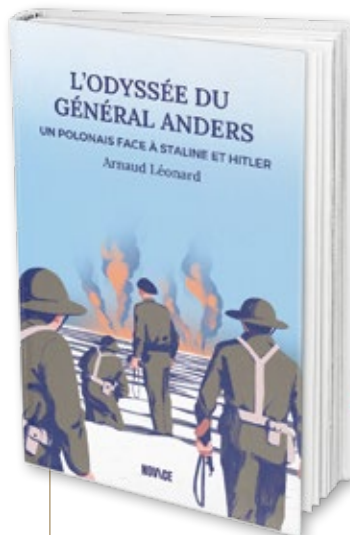
Au-delà du récit historique, l'auteur mêle des témoignages directs à des analyses scientifiques. Il retrace, avec fidélité, les expériences vécues par les survivants, la dévastation matérielle, mais aussi les effets biologiques à long terme, dont les guérisons paradoxales ou les malformations occultées pendant des décennies.

L'auteur dépasse également l'angle purement militaire des événements en interrogeant les justifications politiques qui ont accompagné ces attaques et en mettant en lumière les implications humanitaires et morales souvent minimisées.

Il parvient à faire de ces *hibakusha* (qui se comptent encore à plus de 90 000, tous âgés de plus de 85 ans) des héros résilients. Ils sont devenus des émissaires de la paix, porteurs d'un message contre la violence nucléaire et la préservation de l'humanité, à l'image du ginkgo, cet arbre qui a survécu à l'enfer de Hiroshima (même si une cinquantaine d'autres ont aussi survécu). ■

Cet ouvrage sera bientôt adapté au cinéma par James Cameron (Aliens, Avatar, Titanic, Terminator...).

AUTEUR : CHARLES PELLEGRINO
Éditions Massot - 26 €



L'ODYSSÉE DU GÉNÉRAL ANDERS

Si le mot résilience devait être physiquement incarné, il prendrait notamment la forme du général polonais Wladyslaw Anders dans lequel Charles de Gaulle voyait le symbole d'une Pologne sacrifiée.

Ce fils de protestant évangélique sert dans l'armée impé-

riale pendant la Première Guerre mondiale. L'indépendance de la Pologne acquise en 1918, il poursuit naturellement sa carrière dans la nouvelle armée de terre polonaise.

Après un passage à l'École de Guerre à Paris, il devient commandant militaire de Varsovie et commande plusieurs brigades de cavalerie.

Quand survient l'invasion allemande le 1^{er} septembre 1939, il s'oppose aux troupes soviétiques conformément au pacte signé quelques semaines plus tôt entre Hitler et Staline. Blessé, capturé, Wladyslaw Anders est ensuite emprisonné à la prison de la Loubianka à Moscou. Il est libéré le 4 août 1941, peu après l'opération *Barbarossa*.

Promu général de division, il est nommé commandant des forces armées polonaises en URSS. Mais son dessein est tout autre : faire sortir d'URSS un maximum de ses compatriotes. Il s'occupe personnellement de l'évacuation des dizaines de milliers de soldats, de femmes et d'enfants vers Téhéran, via le Kazakhstan et la mer Caspienne, sauvant ainsi plus de 115 000 personnes.

Il prend ensuite la tête du 2^e Corps polonais, participe à la campagne d'Italie et à la prise de Monte Cassino. Mais en froid avec Churchill, peu apprécié des Américains, cet « Ulysse polonais » se révèle gênant pour sceller le rapprochement entre l'Occident et Moscou. C'est en partie ce qui explique pourquoi le gouvernement provisoire de Pologne, prosoviétique, le prive de la nationalité polonaise en septembre 1946 ! ■

Cet ouvrage à la fois captivant et émouvant nous rappelle que les conflits armés ne se limitent pas aux champs de bataille et ont des conséquences humanitaires durables. Et que l'histoire sait réhabiliter les hommes de bien.

AUTEUR : ARNAUD LEONARD
Novice éditions - 21,90 €



LE SENS DU COMMANDEMENT

Repenser la nature du commandement. Telle est l'idée maîtresse et le leitmotiv de l'ouvrage que le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'Armée de Terre, vient de publier.

Comme il l'indique dès les premières lignes, il s'agit

d'étudier la place de l'intention (du commandement) dans la phase de décision. Autrement dit, le chef fixe un but, un « effet majeur », une idée de manœuvre. Le CEMAT est d'ailleurs convaincu qu'il faut communiquer clairement l'objectif et le cadre de missions aux subordonnés. À eux de choisir la manière dont ils rempliront la mission, sans forcément leur demander de rendre compte à chaque étape.

Ce style de commandement doit tendre vers l'efficacité, de la base au sommet et du sommet à la base, car il repose sur la discipline, la loyauté, mais aussi l'initiative et la créativité, avec autonomie et responsabilité.

Le maître mot qui revient en filigrane dans cet ouvrage méthodique est celui de « confiance », qui repose en grande partie sur le dialogue. Mais comment articule-t-on cette intention avec les procédures très standardisées de l'OTAN qui laissent peu de place à l'autonomie et la créativité ? Le CEMAT pose la question sans y répondre totalement.

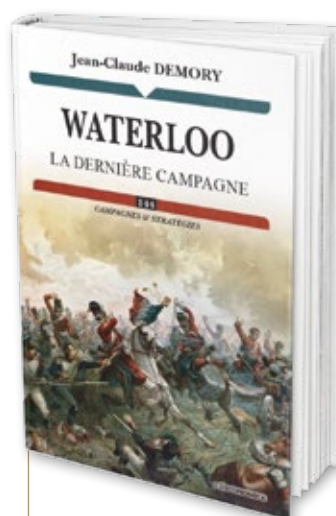
D'autres interrogations restent en suspens d'un point de vue pratique : Comment commander par intention avec le retour des conflits de haute intensité, alors même que les enjeux sociétaux ont éloigné la jeunesse du patriotisme et du sens du sacrifice comme pouvaient l'avoir nos aînés ?

Quel commandement adopter dans un contexte technologique mouvant qui accélère le rythme de bataille, porte le flanc à des nouvelles vulnérabilités (notamment informationnelles...).

Comme le disait Sun Tzu : « *Lorsque les ordres sont raisonnables, simples et clairs, les troupes obéissent* » et que « *le commandant est sage, fidèle, bienveillant, courageux et strict* », la victoire est au bout des combats. ■

*Le général Schill nous donne les clés
« d'un indispensable sursaut qu'exigent les nouveaux
défis de notre temps ».*

AUTEUR : GÉNÉRAL PIERRE SCHILL
Éditions du Cerf - 16,90 €



WATERLOO LA DERNIÈRE CAMPAGNE

On ne présente plus Jean-Claude Demory qui a rédigé de nombreux ouvrages historiques, notamment sur la période napoléonienne : *Claude-François Malet ou l'obsession du complot* ; *La Grande conspiration de l'an XII* ; *Napoléon contre Pie VII*, etc.

Dans son dernier opus, l'auteur – ancien rédacteur en chef adjoint chez Bayard Presse – nous entraîne dans la bataille de Waterloo. Tout commence par l'adieu aux armes dans la cour de Fontainebleau, le 20 avril 1814, suivi du retour des Bourbons, et le court exil de l'Empereur Napoléon sur l'île d'Elbe.

Fin février 1815, l'Aigle reprend son envol vers les côtes françaises qu'il aborde le 1^{er} mars à Golfe Juan. Puis c'est la remontée vers Paris et les tours de Notre-Dame. Chaque étape est un défi et moins trois semaines plus tard – alors qu'on mettait en moyenne 45 jours pour couvrir la distance –, Napoléon rentre dans Paris sous un brouillard humide.

Celui que les royalistes appellent volontiers « L'Usurpateur » s'échine à restaurer la mécanique politique, militaire, administrative impériale tout en tentant d'éloigner le spectre de la guerre contre une septième coalition. Néanmoins, celle-ci composée du Royaume-Uni, de la Prusse, de la Russie, de l'Autriche, de la Hollande et du Royaume de Suède déclare « *Napoléon ennemi du repos public* » lors du congrès de Vienne.

Les batailles vont s'enchaîner : Quatre Bras, Ligny, Hougoumont, Mont-Saint-Jean autant de lieux d'âpres combats où les Français font honneur à leur réputation. Mais Waterloo sonne le glas des espoirs impériaux, laissant le champ libre aux forces coalisées.

Les derniers coups de sabre résonnent le 1^{er} juillet entre Versailles et Rocquencourt. Napoléon a déjà abdiqué, le 22 juin. ■

Avec simplicité et précision, Jean-Claude Demory plonge le lecteur au plus près des arcanes militaires, politiques et diplomatiques d'une période riche en événements. Il ne faut pas faire l'impasse sur les annexes qui détaillent les ordres de bataille amis et ennemis !

AUTEUR : JEAN-CLAUDE DEMORY
Éditions Economica - 29 €



GENEVIÈVE DE GALARD

HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES

Très belle initiative des éditions Plein Vent qui viennent de créer une nouvelle collec-

tion destinée aux jeunes de 10 à 15 ans. Appelée « Héros et Héroïnes d'aujourd'hui », cette série entend clairement donner à ces enfants de la génération ChatGPT et de l'intelligence artificielle d'autres repères plus profonds et réels.

Elle s'adresse aux « curieux » qui souhaitent « découvrir des personnages inspirants qui offrent un modèle positif et de belles valeurs », indique le communiqué de presse de l'éditeur. Cette collection qui va publier quatre titres par an commence par les deux grandes figures de la Seconde Guerre mondiale que sont Geneviève de Galard et Honoré d'Estienne d'Orves.

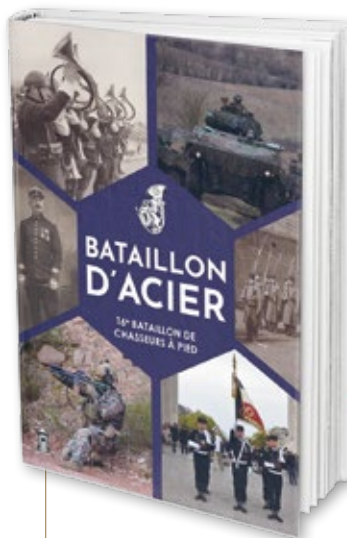
L'éditeur a fait appel à des auteurs confirmés qui non seulement maîtrisent leur sujet, mais qui en plus savent capter le jeune lectorat en romançant quelque peu la vie exaltante de ces héros, sans trahir à aucun moment, la vérité historique.

Foucault Barret, officier de marine passé dans la réserve, retrace la trop courte vie Honoré d'Estienne d'Orves que l'armistice rattrape alors qu'il navigue en Méditerranée pour contrer une éventuelle attaque de la marine italienne. On suit le héros à Londres sous son pseudonyme (Châteauvieux), sa rencontre avec De Gaulle, son retour en France, le Noël sous l'Occupation, la trahison d'Alfred Gaesler dit Marty...

La biographie de Geneviève de Galard par Claire Astolfi est toute aussi enlevée. L'on y (re)découvre une jeune femme que rien n'arrête pour servir son pays. La convoyeuse de l'air qui séjourne une première fois en Indochine avant de rejoindre l'Afrique y retourne pour les moments qui vont consacrer son existence et sa légende, aux côtés d'autres héros plus anonymes, mais tout aussi réels. ■

Cette série à qui l'on souhaite plein succès renoue avec les traditionnels ouvrages qui ont bercé notre enfance où l'on suivait les guerres de Philippe Auguste (Bouvines), les exploits de Bertrand du Guesclin, de Guynemer... Peut-être fera-t-elle naître des vocations de militaires d'active ou de réserve ?

AUTEURS : CLAIRE ASTOLFI – FOUCAULT BARRET
Éditions Plein Vent – 14,90 € (chacun)



BATAILLON D'ACIER

16^e BATAILLON DE CHASSEURS À PIED

L'éditeur Pierre de Taillac perpétue, pour notre bonheur, sa tradition de présenter l'historique des régiments de l'armée de terre : 92^e RI, régiments d'artillerie, 4^e régiment de chasseurs (Edelweiss), 7^e BCA... Dernier opus en date : le 16^e bataillon de

chasseurs à pied (BCP) qui a fêté ses 170 ans en 2025.

À peine est-il créé en janvier 1854 qu'il s'embarque pour la Crimée dès le mois de mars suivant aux côtés des Britanniques, des Sardes et des Turcs contre l'Empire russe, avant d'être projeté au Levant (Liban, Syrie) en 1860 puis en Algérie en 1864.

Suivra la guerre de 1870 dans laquelle s'illustrera une compagnie de réserve lors du siège de Strasbourg sous les ordres du capitaine Léon Bompy. S'ensuivent les nombreuses batailles de la Grande Guerre qui voient le bataillon payer un lourd tribut à l'image de nombreuses autres unités : Marne, Yser, Ramscapelle, L'Argonne, Bagatelle, Verdun, Bois-le-Prêtre, la Somme et enfin Chesrtres où 209 soldats et gradés perdent la vie en 15 minutes seulement.

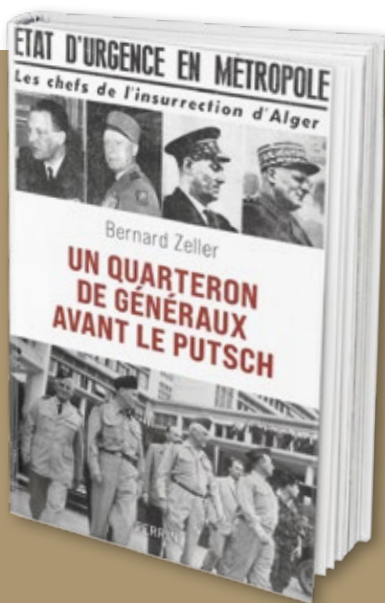
Un chapitre est consacré aux réservistes du 56^e et 59^e BCP commandé par le lieutenant-colonel Émile Driant dont le sacrifice au Bois des Caures a permis de sauver Verdun.

Cette vaillance ne faiblit pas pendant la bataille de France et nombreux sont les soldats à poursuivre le combat dans la Résistance. Après 1945, on retrouve le 16^e BCP en Algérie où il subit en novembre 1955 ses pires pertes depuis juin 1940.

Le déménagement à Saarburg en 1968 marque les premiers pas de la modernisation du bataillon d'acier qui va se professionnaliser. Il retrouve Bitche en 2010, année qui marque aussi son jumelage avec la ville de Vincennes où se déroule chaque année les cérémonies de la Sidi-Brahim. ■

Un ouvrage complet sur l'un des régiments d'élite de l'armée de terre qui a participé à de nombreux conflits majeurs.

AUTEUR : CAPITAINE (R) ANTOINE CARENJOT
Éditions Pierre de Taillac - 39,90 €



UN QUARTERON DE GÉNÉRAUX AVANT LE PUTSCH

Chacun garde en mémoire le putsch du 21 avril 1961 qui a vu quatre généraux d'armée se liquer contre la politique du général de Gaulle après que celui-ci a appelé l'Algérie à l'autodétermination et à prendre son destin en main. Un choix que les Français ont massivement approuvé lors du référendum du 8 janvier 1961.

Ce qu'on connaît moins bien, ce sont les parcours de ces quatre généraux avant ce coup d'État qui n'ira pas à son terme. André Zeller et Raoul Salan ont connu la Première Guerre mondiale.

Le premier connaît l'armistice alors qu'il sert comme lieutenant au 27^e régiment d'artillerie de campagne au nord de Nancy, avec trois ans de guerre derrière lui. Le second est jeune aspirant et commande une section du 5^e régiment d'infanterie coloniale près de Verdun. Les deux autres, Maurice Challe et Edmond Jouhaud, trop jeunes (ils ont 13 ans en 1918), vaquent à leurs occupations, mais restent bercés par les récits de leurs parents. Ayant choisi la carrière des armées, ils préparent et intègrent Saint-Cyr. À sa sortie, Maurice Challe rejoint le 35^e régiment d'aviation à Lyon-Bron et Edmond Jouhaud le suit

quelques mois plus tard dans la même unité.

Salan séjourne plusieurs années en Indochine quand Zeller après son passage à l'École de guerre et en stage au 27^e régiment d'infanterie part pour le 19^e Corps d'armée en Algérie, avant un retour en métropole au 54^e RA à Lyon.

Septembre 1939 cueille les quatre officiers à des postes différents : Edmond Jouhaud termine sa première année d'École de guerre aérienne ; Maurice Challe est au 3^e bureau à l'état-major de la 8^e armée. Raoul Salan est affecté au service de renseignement intercolonial et André Zeller est à Dijon comme « régulateur de concentration ».

Les premiers signes de rébellion se font sentir ici ou là. Quand l'ordre est donné aux aviateurs de se replier sur Saint-Gaudens, avant de tenter de rejoindre l'Espagne, Maurice Challe désobéit. Avec des volontaires, il décide de défendre la Garonne dans les environs d'Agen. Mais l'entrée du cessez-le-feu le 25 juin ruine leurs rêves de gloire. Nommé au sein de la délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice, Maurice Challe devient ensuite résistant.

André Zeller qui a pu rejoindre l'Algérie profite du débarquement de l'opération *Torch* pour reprendre les armes contre les Allemands en Afrique du Nord puis pendant la campagne d'Italie.

Muté au ministère des Colonies, Raoul Salan reste quelques mois à Vichy avant d'être muté à Dakar, non sans avoir reçu la francisque n° 1480. Mais cet anti-anglais autant qu'anti-allemand, promu colonel en juin 1943, commande en septembre 1943 le bureau « moral-propagande » du Comité français de libération nationale (CFLN). En 1944, on le retrouve à la tête d'un régiment de tirailleurs sénégalais, avant qu'il ne débarque en Provence presque en même temps que le colonel Zeller, alors sous-chef d'état-major du général de Lattre.

L'après-guerre, la IV^e République, son instabilité politique chronique, la veulerie et les attermoissements de certains hommes politiques entament la confiance des quatre généraux – ils ont tous atteint ce grade entre 1945 et 1949 – envers un système valétudinaire. La guerre d'Indochine et les « événements » d'Algérie finissent par sonner le glas de leurs espérances. ■

Dans un ouvrage remarquable, notamment écrit à partir d'archives personnelles, le fils du général André Zeller nous fait découvrir la personnalité et l'itinéraire de ce « quarteron de généraux » qui les conduisit jusqu'à l'improbable pronunciamiento.

AUTEUR : BERNARD ZELLER
Éditions Perrin - 24,90 €

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



ULTIME SACRIFICE

LA MENTION "MORT POUR LA FRANCE"

La loi du 2 juillet 1915 instituant l'inscription "Mort pour la France" vient de célébrer son 110^e anniversaire. Cette mention s'applique dans un cadre très précis.

Quelques semaines après la création en avril 1915 d'une décoration^[1] – la Croix de guerre – destinée à reconnaître les actes de bravoure des Poilus, une autre décision forte et symbolique en faveur des combattants est adoptée par les parlementaires : la loi du 2 juillet 1915 instituant la mention « *Mort pour la France* ». « *L'acte de décès d'un militaire des armées de terre ou de mer tué à l'ennemi ou mort des suites de ses blessures ou*

d'une maladie contractée sur le champ de bataille, de tout médecin, ministre du culte, infirmier, infirmière des hôpitaux militaires et formations sanitaires, ainsi que de toute personne ayant succombé à des maladies contractées au cours des soins donnés aux malades ou blessés de l'armée ; de tout civil tué par l'ennemi, soit comme otage, soit dans l'exercice de fonctions publiques électives,

administratives ou judiciaires, ou à leur occasion, devra, sur avis de l'autorité militaire, contenir la mention : Mort pour la France » (article 1^{er}).

Si un an plus tôt les plus optimistes affirmaient que cette guerre serait courte et ne ferait de victimes quasiment que dans le camp ennemi, force est de constater en 1915 que le soldat français paye désormais cher – et de sa vie – les premières batailles

DEUX AUTRES MENTIONS SYMBOLIQUES

Deux autres mentions symboliques peuvent être portées sur l'acte de décès. Il s'agit des mentions :

- **"Mort en déportation"** (loi n° 85-528 du 15 mai 1985) : décès de toute personne de nationalité française, ou résidant en France, ou sur un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, qui, ayant fait l'objet d'un transfert dans un lieu reconnu comme lieu de déportation, y est décédée.
- **"Mort pour le service de la Nation"** (article 12 de la loi n°2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, qui a créé l'article L.492 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

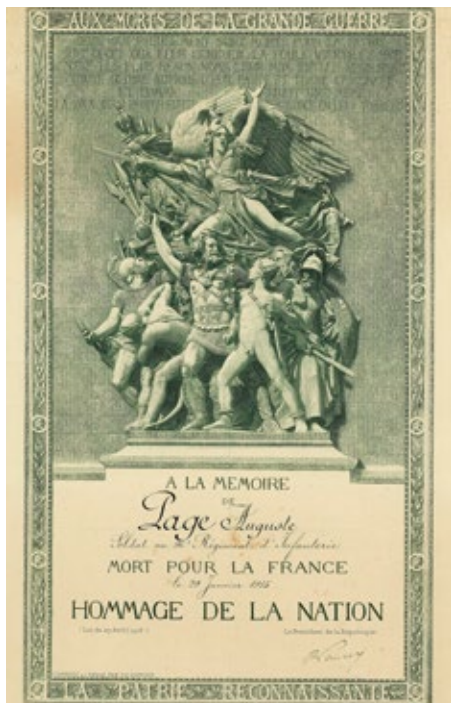


Monument aux morts à Biarritz (64), esplanade des Anciens-Combattants.

^[1] Proposition de loi était adoptée le 4 février 1915 par la Chambre des députés puis, le 26 mars, par le Sénat. La loi du 8 avril 1915 crée par un article unique « une croix dite "Croix de guerre", destinée à commémorer, depuis le début de la guerre de 1914-1915, les citations individuelles, pour fait de guerre, à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments. Jusqu'à la cessation de ladite guerre, cette croix sera attribuée, dans les mêmes conditions que ci-dessus, dans les corps participant à des actions de guerre en dehors du théâtre principal des opérations. »

d'un conflit qui s'annonce long : 310 700 tués entre août et décembre 1914^[2].

À elle seule et en seulement sept jours, la bataille de la Marne (sept. 1914) a engendré 101 633 morts et disparus dans les rangs français. L'heure est venue pour la Nation de témoigner sa reconnaissance éternelle pour le sacrifice ultime auquel le combattant a consenti.



© gallica.bnf/ commons.wikimedia.org

« Aux morts de la Grande Guerre, la Patrie reconnaissante » : témoignage de reconnaissance de la Nation délivré aux familles des combattants tués en 14-18.

UNE LOI FONDAMENTALE

Venant compléter les articles 96 et 101 du Code civil portant sur les actes de décès des militaires, cette loi technique s'applique également « aux actes de décès des indigènes de l'Algérie, des colonies ou pays de protectorat et des engagés au titre étrangers tués ou morts dans les mêmes circonstances » (art. 3). Autrement dit, les troupes coloniales telles que les unités de tirailleurs ainsi que les engagés dans la Légion étrangère bénéficient du même acquis voulu par le législateur. Enfin, cette loi est rétroactive et s'adresse à

DRAPEAU TRICOLORE LORS DES OBSÈQUES

Le drapeau tricolore (et les décorations) ne peut recouvrir le cercueil du défunt que dans certaines conditions*. En effet, seuls peuvent bénéficier de ce privilège les anciens combattants titulaires de la carte du combattant ou de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou du titre de reconnaissance de la Nation (TRN). Les réfractaires du service du travail obligatoire (STO) ayant obtenu la Médaille commémorative française de la guerre 1939-1945, peuvent aussi bénéficier de cette reconnaissance, de même que les civils, fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles.

En conséquence, à moins de répondre aux conditions ci-dessus définies, aucun autre cercueil ne peut être recouvert du drapeau tricolore. Les titulaires de la Médaille militaire ou les membres des ordres nationaux, ne peuvent donc se prévaloir de ce privilège qu'au titre d'une de ces catégories, « une extension à d'autres catégories de personnes réduisant sans conteste le caractère exceptionnel de cet hommage officiel réservé à ceux qui ont montré leur bravoure au service de la France », faisait remarquer le secrétaire d'État à la Défense, chargé des Anciens combattants dans une réponse faite à l'Assemblée nationale en 2007.

* Les circulaires n° 338 du 17 septembre 1956, n° 423 du 10 octobre 1957, et n° 77-530 du 3 août 1977 du ministère de l'Intérieur stipulent que « le privilège de recouvrir un cercueil d'un drapeau tricolore a été accordé et réservé aux titulaires de la carte du combattant ou de la carte de combattant volontaire de la Résistance ». La circulaire 92.00095C du 25 mars 1992 a étendu ce privilège aux titulaires du Titre de reconnaissance de la Nation. La loi n° 93-7 du 4 janvier 1993 a étendu ces dispositions aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles de nationalité française ayant servi, pendant 90 jours au moins, au cours de conflits, opérations ou missions ouvrant droit à la carte du combattant, sauf évacuation pour blessure reçue ou maladie contractée au cours de cette période.

tous les morts depuis le début du conflit, le 2 août 1914. La loi du 2 juillet 1915 sera complétée par celles du 19 octobre 1919 et du 28 février 1922.

« Cette loi est fondamentale. Elle est la base de l'érection de 35 000 monuments aux morts communaux, mais aussi de dizaines de milliers de plaques et de stèles apposées au lendemain de la Grande Guerre », écrit le contrôleur général des armées (2s) Serge Barcellini, président de l'association Le Souvenir Français^[3]. « Le 2 juillet 1915 était créé le socle de toutes les politiques mémorielles combattantes », observe Serge Barcellini.

DEMANDES AUPRÈS DE L'ONACVG

« La mention "Mort pour la France" est attribuée lorsqu'un décès est imputable à un fait de guerre, survenu pendant le conflit ou ultérieurement », rappelle l'Office national

des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) qui centralise les demandes d'attribution de cette mention. Celle-ci est « attribuée dès lors que la preuve est rapportée que le décès est imputable à un fait de guerre, que ce décès soit survenu pendant le conflit ou ultérieurement. »

Outre cette reconnaissance pour le militaire décédé, la mention "Mort pour la France" ouvre également certains droits à commencer par une sépulture individuelle et perpétuelle dans un cimetière militaire pour le défunt^[4] qui est à la charge de l'État, ainsi que l'inscription de son nom sur le monument aux morts de sa commune de naissance (ou de son dernier domicile). Les héritiers quant à eux bénéficient de la gratuité des droits de mutation par décès, d'une pension de veuve de guerre, et du statut de pupilles de la Nation pour les enfants. ■



[2] Source : Mémoire des hommes.

[3] Éditorial de *La Lettre* n°110 du Souvenir Français, novembre 2025.

[4] Loi du 29 décembre 1915.



PORT DE LA MÉDAILLE DU DEUTSCHER OLYMPISCHER SPORTBUND (DOSB)

Question écrite n° 5218 (Assemblée nationale)

18 mars 2025 – M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre des Armées sur la suspension de certaines épreuves sportives organisées au titre de l'amitié franco-allemande par les délégations militaires départementales.

Certaines de ces épreuves, qui s'inscrivent dans une longue tradition de coopération et de camaraderie entre militaires français et allemands, ont été interrompues à la suite de la décision de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur française de ne plus reconnaître la médaille du Deutscher Olympischer Sportbund (DOSB) parmi les décorations portatives autorisées en France. Cette décision a suscité beaucoup d'incompréhensions et une assez vive réaction de la part des autorités allemandes, qui estiment qu'un État ne peut pas reconnaître de manière sélective les distinctions honorifiques d'un autre État.

Depuis septembre 2024, les responsables allemands du DOSB ont saisi les autorités françaises de cette question à un niveau ministériel, mais sont toujours en attente d'une réponse officielle. En conséquence, les manifestations sportives du DOSB prévues en France ont été suspendues, empêchant ainsi les militaires français de participer à ces épreuves.

Il souhaiterait connaître les raisons ayant conduit à cette décision de non-reconnaissance de la médaille du DOSB et savoir si le Gouvernement envisage d'y remédier afin de permettre la reprise de ces épreuves sportives, qui participent activement au renforcement des liens entre les forces armées des deux pays.

Réponse publiée le 29 avril 2025

L'insigne de sport allemand (*Deutsches Sportabzeichen*) est un insigne décerné par la Confédération allemande des sports olympiques ou *Deutscher Olympischer Sportbund* (DOSB) pour la réussite

d'épreuves sportives. Les épreuves à réussir pour son obtention sont classées selon les tranches d'âge, le sexe et les catégories de performance. Selon la performance, l'insigne de sport allemand est décerné en bronze, argent ou or. Il peut donc être assimilé à une médaille sportive comme celles qui récompensent les différentes épreuves qu'elles soient olympiques, mondiales ou locales, et qui n'ont jamais été considérées comme des décorations en France. Il s'agit de récompenser des performances physiques supérieures à la moyenne et polyvalentes reposant sur les habiletés motrices de base que sont l'endurance, la force, la vitesse et la coordination. L'insigne de sport allemand peut aussi être obtenu par des personnes handicapées et par des enfants à partir de l'âge de six ans.

Depuis décembre 2021, Thomas Weikert est le président du *Deutscher Olympischer Sportbund* (DOSB) ou Confédération allemande des sports olympiques et les diplômes délivrés avec l'insigne de sport allemand portent sa signature. En Allemagne seule est portée une barrette portant une agrafe « DOSB » ; un insigne de boutonnière est remis avec le diplôme. Il n'a jamais été prévu de décoration pendante. Ce n'est qu'en France que l'idée est venue de reprendre l'insigne métallique formé par le sigle DOSB entouré d'une couronne de laurier, pour le surmonter d'un ruban constitué d'une bande centrale de couleur noire, encadrée par des bandes plus étroites, bleue et jaune à gauche, verte et rouge à droite (couleurs des anneaux olympiques).

En raison de cette apparence imitant une décoration et du port autorisé en Allemagne, la Grande chancellerie a longtemps considéré, à tort, qu'il s'agissait d'une décoration délivrée par un État souverain dont le port pouvait être autorisé. L'examen des conditions d'attribution de l'insigne et des diplômes exclusivement délivrés par le président de la Confédération allemande des sports olympiques ont

conduit à réviser cette position et à considérer que cet insigne ne répondait pas aux critères fixés par l'article R. 203 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite qui impose que toute décoration étrangère, quelle qu'en soit la dénomination ou la forme, soit délivrée par une puissance souveraine, c'est-à-dire le gouvernement fédéral allemand et non un comité olympique. Cette application stricte des règles a également concerné d'autres insignes sportifs étrangers qui se trouvaient dans une situation historique semblable, comme la médaille norvégienne de tir (N.A.I.S.), la médaille des sports américaine (*Presidential Sports Award*) et la médaille néerlandaise dite « des quatre jours de marche de Nimègue ».

L'insigne de sport allemand n'est pas réservé aux militaires, il est même exclusivement civil. Les diplômes ne portent aucun grade, aucun titre, ce n'est qu'en 1956 que la *Bundeswehr* avait fait obligation aux élèves officiers de participer à ces épreuves pour vérifier leur forme physique. Progressivement, des militaires français se sont inscrits aux mêmes épreuves. Par la suite, sous le contrôle de la Confédération allemande des sports olympiques, des épreuves ont été organisées dans différents pays étrangers et adaptées à différents publics. L'organisation de ces épreuves ne fait l'objet d'aucune interdiction ou restriction. La célébration de l'amitié franco-allemande et l'organisation et l'inscription à des épreuves sportives ne sont donc pas subordonnées à la possibilité pour les participants français d'être autorisés à porter un insigne sportif à l'identique d'une décoration. Il n'est d'ailleurs pas interdit aux participants de ces épreuves de recevoir un insigne sportif allemand, il est uniquement interdit de le porter comme une décoration (c'est-à-dire suspendu par un ruban et épinglé sur la poitrine) avec les décorations officielles françaises ou étrangères. ■



ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE LA PROTECTION MILITAIRE DU TERRITOIRE

Question écrite n° 4648 (Assemblée nationale)

4 mars 2025 – M. Aurélien Dutremble appelle l'attention de M. le ministre des Armées sur les modalités d'attribution de la Médaille de la protection militaire du territoire (MPMT).

En effet, cette récompense, créée le 13 juillet 2015 à l'initiative du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian et du président de la République François Hollande, est destinée à distinguer les militaires ayant participé à des missions de protection menées sur le territoire national français.

Pour chaque opération, le ministre des Armées détermine, par arrêté, les missions ouvrant droit à la Médaille de la protection militaire du territoire avec l'agrafe correspondante, les dates de début et de fin des périodes prises en compte pour son attribution, ainsi que la durée minimale de participation exigée. Elle peut également être attribuée, sans condition de durée, aux militaires tués, blessés ou cités avec attribution de la Médaille d'or de la défense nationale à l'occasion de l'une de ces opérations.

À ce jour, sept missions ouvrent droit à l'attribution de la MPMT (Cyber, Égide, Harpie, Jupiter, Sentinelle, Sentinelle pour les jeux Olympiques de Paris 2024 et Trident), avec, à chaque fois, des durées variables de participation.

Avant la création de l'opération Sentinelle en janvier 2015, des militaires ont néanmoins pu être mobilisés dans le cadre du plan Vigipirate et ce dès sa création le

2 janvier 1991. À ce jour, ils ne peuvent pas prétendre à l'attribution de la Médaille de la protection militaire du territoire.

Dans ce contexte et dans un souci d'équité au regard des missions réalisées, M. le député appelle l'attention de M. le ministre sur ce qui peut apparaître comme une injustice. Il lui demande dans quelle mesure les personnels concernés pourraient prétendre à la Médaille de la protection militaire du territoire, spécifiquement pour des opérations réalisées sur la période comprise entre janvier 1991 et la création de l'opération Sentinelle.

Réponse publiée le 5 août 2025

Instituée par le décret n° 2015-853 du 13 juillet 2015, la Médaille de la protection militaire du territoire est destinée à récompenser les militaires pour leur participation effective à des opérations militaires de protection décidées par le Gouvernement et menées sur le territoire national.

Les opérations au titre desquelles les missions ouvrent droit à son attribution avec l'agrafe correspondante, ainsi que les périodes prises en compte et la durée de participation exigible, sont définies par arrêté ministériel. Cette décoration reconnaît la participation à des missions relevant du ministère des Armées, chargé de la mise en œuvre de la politique de défense, du fait qu'elles mobilisent des capacités militaires. Composante du plan Vigipirate, l'opération Sentinelle, créée à la suite des attaques terroristes perpétrées en janvier 2015, répond au besoin d'engager des forces armées

sur le territoire national pour renforcer la sécurité. Les militaires justifiant d'une participation effective à l'opération Sentinelle peuvent se voir récompensés par l'attribution de la Médaille de la protection militaire du territoire.

Cette opération étant placée sous la conduite du ministre des Armées, il est compétent pour apprécier et récompenser les mérites militaires acquis dans le cadre de l'opération Sentinelle depuis sa création en 2015.

En revanche, le ministre des Armées ne saurait se prononcer sur les mérites acquis dans le cadre des autres volets du plan Vigipirate, dans la mesure où la mise en œuvre de ces missions relève d'autres autorités, compétentes en la matière (préfectures, police ou gendarmerie, notamment).

La création d'une agrafe relative à ces missions sur une médaille décernée par le ministre des Armées ne peut donc pas être envisagée. Il est cependant souligné que les activités effectuées par des militaires dans le cadre du plan Vigipirate sont déjà prises en compte dans le barème de points comptabilisés pour ouvrir droit à l'attribution de la Médaille de la défense nationale. Par ailleurs, les actions méritoires accomplies par des militaires dans ce contexte ont pu donner lieu à des récompenses pour services exceptionnels, telles que des citations sans croix, des témoignages de satisfaction ou des lettres de félicitations. Le dispositif de reconnaissance étant complet et cohérent, il n'est pas envisagé de modifier la réglementation en vigueur. ■



RÉFORME DU FONDS DE PRÉVOYANCE MILITAIRE

Question écrite n° 6522 (Assemblée nationale)

13 mai 2025 – M. Julien Limongi attire l'attention de M. le ministre des Armées sur les effets gravement préjudiciables

de la réforme du fonds de prévoyance militaire, entérinée par décret du 26 octobre 2024 et publiée au Journal officiel du 29 octobre 2024.

Cette réforme, mise en œuvre avec effet

immédiat, prévoit une baisse drastique des allocations versées aux militaires définitivement inaptes à servir du fait de blessures contractées en opérations extérieures ou lors d'attentats. Cette

disposition porte atteinte aux droits acquis de soldats réformés pour blessures de guerre, notamment ceux reconnus inaptes par décision de la commission de réforme antérieure à la date d'entrée en vigueur du décret.

Ainsi, un militaire blessé en OPEX, reconnu inapte définitif le 14 octobre 2024 avec un taux d'invalidité de 4 % et jusque-là éligible à une allocation de 260 000 euros, voit le montant de cette dernière réduit à 145 000 euros - soit une perte de plus de 100 000 euros.

Cette révision unilatérale affecte les possibilités de reconversion, de soutien familial et de rétablissement psychologique et financier des intéressés. Il lui demande donc s'il entend rétablir un niveau d'allocation conforme aux engagements de la Nation envers ses soldats blessés dans l'exercice de leur devoir.

Réponse publiée le 5 août 2025

Les fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique versent des allocations en capital en cas de décès imputable ou lié au service ou d'infirmité imputable ou liée au service, lorsque celle-ci entraîne l'incapacité du militaire à poursuivre son service et sa radiation. Depuis 2013, une indemnité spécifique pour blessure contractée en opération extérieure peut

être versée indépendamment de toute radiation.

Créés en 1928 pour le fonds de prévoyance aéronautique et en 1959 pour le fonds de prévoyance militaire, les textes régissant ces fonds étaient devenus partiellement inadaptés face à l'évolution des pathologies, notamment le développement des états de stress post-traumatique (ESPT).

Le décret n° 2024-959 du 26 octobre 2024 relatif au fonds de prévoyance militaire et au fonds de prévoyance de l'aéronautique est le résultat d'une refonte menée par le ministère des Armées, en liaison étroite avec tous les acteurs concernés.

L'objectif est de donner aux fonds une plus grande cohérence, gage à la fois de la lisibilité de la politique de soutien aux militaires blessés et de l'amélioration du dispositif. Les montants des indemnités versées en cas d'invalidité entraînant une radiation ont été rééchelonnés. Cette mesure permet d'appliquer une corrélation plus forte entre le taux d'invalidité et le montant de l'indemnité, afin de mieux tenir compte des traumatismes subis et des pathologies constatées : plus l'invalidité est forte, plus le montant de l'allocation est élevé.

Par ailleurs, dans un souci d'équité, de cohérence et de prise en compte des évolutions sociétales, le complément d'allocation

pour enfant est attribué, quel que soit le taux d'invalidité (le taux minimal d'invalidité de 40% a été supprimé), pour les enfants à charge fiscale du militaire ou à l'égard desquels ce dernier exerce un droit de visite et d'hébergement.

Enfin, d'autres dispositions ont été prises en faveur des militaires blessés ou de leur famille : suppression de la condition d'âge pour les ascendants d'un militaire décédé, prise en compte des invalidités inférieures à 10% pour le calcul de l'allocation pour invalidité ou pour invalidité résultant d'une opération extérieure, élargissement des allocations pour invalidité aux militaires blessés bénéficiaires d'un congé de reconversion sous réserve d'un taux d'invalidité supérieur ou égal à 50%, versement d'une allocation aux blessés déjà radiés titulaires d'un taux d'invalidité supérieur ou égal à 50% afin de tenir compte du délai de survenance des ESPT. Dispositif spécifique de couverture des risques militaires reposant exclusivement sur les contributions des militaires, cette réforme s'inscrit pleinement dans le cadre d'un meilleur usage des allocations visant à une lisibilité accrue de leur attribution et une plus grande reconnaissance de la Nation. La communauté militaire réaffirme ainsi sa solidarité envers ses plus grands blessés. ■

L'ASUNOR



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

Armée & Défense

Réserve et Nation



ABONNEZ-VOUS

© Dragos Asaftei/Adobe Stock

À LA REVUE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS, CITOYENS OU HONORAIRES

4 NUMÉROS PAR AN

(18 € si vous êtes membre d'une association de réservistes affiliée à l'UNOR)

POUR
20€
SEULEMENT

La revue *Armée & Défense* est une publication de l'UNOR, l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes.

<https://unor-reserves.fr>



Renseignements et abonnements :
dg-unor@orange.fr